

INTER action

numéro 35 . janvier 2003

le magazine du social dans l'Ain

Les 6^{es} Rencontres d'InterAction



Interview

Jacques Dupoyet

Directeur d'ALFA3A



Élus locaux et
professionnels
du **social**

le pari du dialogue

Vient de paraître
Un guide gratuit

Toutes les adresses utiles et les infos pratiques pour les plus de 60 ans



Édité à 4000 exemplaires, avec le soutien de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales et du Conseil général de l'Ain, ce guide s'adresse à tous : retraités et futurs retraités, familles, professionnels travaillant auprès des personnes âgées, collectivités, administrations...

Il est disponible gratuitement sur simple demande auprès du CODERPA (frais d'envoi en sus) et peut être consulté dans les CLIC, les mairies, les établissements d'hébergement...

Réalisé par le CODERPA, le Répertoire 2002 pour les retraités et futurs retraités du département de l'Ain offre une mine d'adresses et infos utiles pour préparer et vivre au mieux le temps de la retraite.

Pour tout savoir sur :

- les démarches administratives
- les services et les aides : portage de repas, aménagement de l'habitat, téléalarme, soins à domicile, aide ménagère...
- la défense des droits
- les réformes de 2002 : la tarification des EHPAD (établissements d'hébergement des personnes âgées), l'APA (et la grille AGGIR), les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination)
- les maisons de retraite : comment choisir ? Obtenir une place ? Quels sont les coûts ? Que doit-on demander ? Doit-on visiter ?...
- la liste détaillée des établissements d'hébergement, canton par canton (avec coordonnées, capacité et nom du directeur ou de la directrice)
- des conseils et infos pour garder la forme et vivre ses loisirs (alimentation, prévention des chutes, réductions SNCF, associations sportives...)
- la charte des droits de la personne âgée dépendante.

CODERPA

Comité départemental des retraités et des personnes âgées de l'Ain

33, avenue du Mail – 01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 32 80 60



3 **Édito**

5 **Visage**

Responsable de la MARPA de Montracol, Isabelle Ferret bouleverse les clichés sur la vieillesse.

6/8 **Interview**

Directeur de l'ALATFA devenue ALFA3A, Jacques Dupoyet fait le point sur l'association.

10/12 **Table ronde**

Éducation : faut-il punir les mineurs ? Des lycéens répondent.

17/28 **Dossier : les Actes des Rencontres**

Élus locaux / professionnels du social : le pari du dialogue. Un dossier de 12 pages pour retrouver les débats et témoignages des 6^{es} Rencontres d'InterAction.

29 **Insertion**

Orsac Insertion accompagne vers l'emploi les personnes handicapées psychiques.

30/31 **Accompagnement**

Les conseillers agricoles MSA apportent un soutien individuel aux exploitants en difficulté.

32/33 **Handicap**

Les ateliers protégés de l'ADAPEI peuvent être un tremplin entre CAT et entreprise ordinaire.

34/35 **Animation**

Un quartier de Meximieux s'est mobilisé, avec le club de jeunes ALFA3A, pour réaliser un film.

36/37 **Formation**

L'OPAC propose à ses salariés des formations à la carte.

38/39 **Santé**

Le Conseil général s'engage dans le dépistage systématique du cancer du sein.

40/41 **Logement**

Afin de traiter les impayés, la SEMCODA privilégie le contact direct avec le locataire.



● L'Ain en ligne

Informatif et réactif, le site internet www.ain.fr, mis en place par le Conseil général depuis octobre, se veut « 100 % pratique, 100 % actualité ». Mine d'infos actualisées régulièrement, il s'articule en 7 rubriques aisées à consulter (dont *Côté jeunes* et *Vivre dans l'Ain*), avec de nombreux liens vers d'autres sites utiles. Pour tout savoir, entre autres, sur l'action sociale dans le département...

● L'OPAC en ligne

En service depuis mai, le site internet de l'OPAC de l'Ain se veut pratique et illustré. On y trouve entre autres la liste des logements par commune, un formulaire d'envoi de demande de logement, des infos sur les réglementations, des plans d'accès aux agences... www.opac01.fr

● Emplois à domicile : un Guide du salarié



En collaboration avec divers partenaires *, le Point Contact de l'UDAF (Union départementale des associations familiales) a réalisé un *Guide du salarié d'employeurs particuliers*. Rappelant les points clés de la Convention collective nationale et dressant la liste des adresses utiles, il vise à aider les personnes exerçant un métier d'aide à domicile (garde d'enfants, employé de maison, assistant de vie...) à mieux connaître et faire valoir leurs droits et devoirs (contrat de travail, salaire, congés, formation...).

« Il s'agit aussi d'aider à professionnaliser toutes ces activités que, trop souvent, les gens considèrent comme des petits boulots » souligne Michèle Pilon, présidente de l'UDAF.

Édité à 7 000 exemplaires, ce guide pratique est disponible gratuitement au Point Contact, au CIFF, à la Direction du travail, dans les relais assistantes maternelles et via les associations mandataires d'aide à domicile.

* Direction du Travail, délégation des Droits des femmes, MSA, CAF, Conseil général, Mocen.
Tél. 04 74 32 11 46 - udaf01@unaf.fr

● CIBC : aux quatre coins de l'Ain

Implanté à Bourg-en-Bresse, le CIBC de l'Ain (Centre de bilans de compétences) est ouvert à tous, de tous âges, situations (personnes avec ou sans emploi, jeunes, adultes) et horizons. Afin d'assurer un service de proximité, le CIBC a ouvert en 2002 trois antennes : à Oyonnax (au printemps), Trévoux (en août) et Miribel (en septembre).

Tél. 04 74 22 19 08



■ Accueillir les gens du voyage

Élaboré en concertation avec les collectivités locales, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été signé le 23 décembre, par le préfet et le président du Conseil général. Conformément à la loi du 5 juillet 2000, les communes de plus de 5 000 habitants doivent réaliser des aires d'accueil. Elles peuvent, pour cela, bénéficier d'aides de l'État : à l'investissement (70 % de la dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € par place de caravane pour la création d'aires nouvelles, à 9 147 € par place pour la réhabilitation d'aires existantes, et à 114 336 € par opération pour les aires de grand passage) et au fonctionnement (128,06 € par mois, par place disponible, versés par la CAF).

En cas de stationnements illicites sur des communes (ou intercommunalités) disposant d'aires aménagées, la loi permet désormais aux maires de saisir la justice pour faire évacuer les caravanes des terrains, publics ou privés.

Le schéma départemental de l'Ain, évolutif et décliné en 8 fiches-territoires, préconise la création d'aires d'accueil aménagées sur les secteurs de Belley, Brégnier-Cordon, Saint-Denis-lès-Bourg/Viriat, Miribel, Montluel, Oyonnax, Divonne, Gex, Saint-Genis-Pouilly, Bellegarde, Lagnieu, Ambérieu, Meximieux, Bâgé-le-Châtel, Thoissey, Trévoux et Jassans. Il prévoit aussi la création de 9 terrains de grand passage, ainsi que la mise en place d'actions adaptées d'accompagnement : aide à la sédentarisation, à l'éducation...

Pour l'instant, l'Ain compte 4 aires d'accueil et aucun terrain de grand passage, conformes aux normes.

■ Plaine de l'Ain : une Maison médicale de garde

Première du genre dans l'Ain, 2^e en Rhône-Alpes, 1^{re} en France – et 1^{re} en milieu rural et semi-rural –, la Maison médicale de garde de la Plaine de l'Ain a ouvert ses portes le 13 janvier, à Ambérieu-en-Bugey. Réunissant 40 médecins libéraux, elle assure la permanence des soins la nuit, les week-ends et jours fériés pour la population des cantons d'Ambérieu, Meximieux, Poncin, Pont-d'Ain et Lagnieu (64 000 habitants au total).

Ouverte au public tous les jours de 18 à 24 h, le samedi de 12 à 24 h, le dimanche de 8 à 24 h, elle est équipée de deux cabinets médicaux. Implantée à proximité de la clinique mutualiste, elle œuvrera également en lien avec le service des urgences.



Inscrite au schéma départemental de la permanence des soins sous contrôle de l'État, cette réalisation vise à répondre, d'une part, à la demande du public hors des heures d'ouverture des cabinets et, d'autre part, au « mouvement revendicatif des généralistes pour une vie moins pénible ». Elle est cofinancée par l'assurance maladie via le FAQSV (Fonds d'aide à la qualité des soins de ville).

Résidence de l'Aviation
256, rue Alexandre Bérard
01500 Ambérieu
Tél. 04 74 38 53 70

➔ Ils partent, ils arrivent

Conseil général

Thierry Fandard a pris la direction des services du Conseil général, le 5 décembre. Il occupait auparavant un poste similaire dans le Cher.

Dans l'Ain, il a remplacé Serge Gouteyron, nommé chargé de mission à l'organisation du G8 2003 en Haute-Savoie.

ANPE

Depuis la rentrée 2002, Alain Briard est directeur de la délégation Pays d'Ain Rhône Nord de l'Agence nationale pour l'emploi.

ORSAC

Robert Doldourian, auparavant vice-président de l'ORSAC, a été élu président en décembre. Il succède à Georges Clerc, dont le mandat était arrivé à terme et qui restera largement associé à la vie de l'association en 2003.

Tribunal de commerce

Robert Rabelle, directeur de l'OPAC de l'Ain, a succédé à Jean Girard (décedé) au poste de président du tribunal de commerce de Bourg, jusqu'à fin 2003.

Y'a pas écrit social là !

EDF et France Télécom ont toujours su fleurir leurs campagnes publicitaires de slogans qui nous branchent bien : « Nous vous devons plus que la lumière », « Des hommes qui relient les hommes » etc. À les entendre, on va finir par croire que le double monopole de l'électricité et des télécommunications a aussi le monopole du cœur.

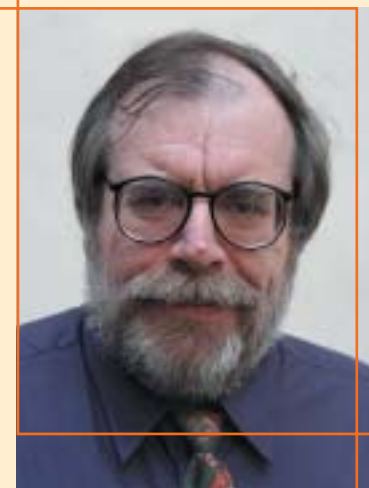
Nos deux entreprises nationales vivent dans l'appréhension de l'ouverture des marchés européens. La fin du monopole, quoi ! L'abolition des privilèges, si vous préférez. La nuit du 4 août de la douille et du combiné. En attendant, EDF et France-Télécom savent faire jouer le câble sensible des Français : quand il s'agit de défendre des positions dominantes et, au passage, de solides acquis sociaux comme les retraites, on nous demande de serrer les rangs derrière le service public. En revanche, quand il s'agit de management, d'investissements financiers, de trading, en un mot de business, les citoyens que nous sommes passent pour la cinquième roue du carrosse. Même s'il nous arrive de payer les pots cassés d'investissements hasardeux. Passons...

Un exemple de ce double langage ? Ni France-Télécom ni EDF Pays-de-l'Ain-Beaujolais n'ont jugé bon de faire au moins acte de présence au forum Handicapés-Entreprises qui s'est tenu en novembre à Ambérieu. Les autres entreprises publiques que sont la SNCF et La Poste, non plus, d'ailleurs. Injoignables, surbookées, insensibles ou fauchées au point de ne pas pouvoir mettre 300 euros dans un stand. On leur demandait simplement durant une journée de présenter leurs activités, leurs critères d'embauche et surtout, surtout, de consacrer un peu de temps – oserons-nous dire, au nom de la citoyenneté – à des personnes handicapées en recherche d'emploi, avides avant tout de contacts avec les employeurs. Quelle déception pour elles ! Carrefour, Attac, la Rovip, l'Adapa et d'autres sont venues. Pas les entreprises qui osent se dire publiques.*

Il faut quand même savoir que les susdites entreprises publiques aux statuts sociaux enviables ont signé des accords nationaux pour l'embauche de travailleurs handicapés, dans des proportions finalement moins contraignantes que pour les entreprises privées. Des accords qui ne sont pas toujours respectés et qui ne les dispensent pas de s'intéresser aux initiatives menées localement dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Il est bien loin le temps où EDF-GDF Pays-de-l'Ain-Beaujolais « faisait dans le social » et donnait l'exemple

en s'engageant, comme un seul homme, derrière l'association ADMISS qui œuvrait pour le recrutement, la formation et l'embauche de jeunes en situation très défavorisée. L'opération s'appelait « coup de cœur ». Elle a fini sur un coup de frein.

Les organisateurs du forum Handicapés – Entreprises n'ont pas été les seuls à déplorer l'absence des entreprises publiques. Les syndicats maison ont fait pression auprès des directions... en pure perte. Signe des temps ?



Alain Gilbert

* À la très notable exception du Centre nucléaire de production d'électricité du Bugey qui a pris une part spontanée et active dans la réussite du Forum.

Les « Instants croisés » de l'Artothèque

Lancé en 2001 par l'Artothèque du foyer Roche Fleurie (ORSAC) à Prémeyzel, le projet international d'œuvre-rencontre « Instants croisés » a suscité l'attention : plus de 650 portraits, venus de divers horizons, ont été reçus. Avec les 40 silhouettes réalisées par les résidents du foyer, ils composent une exposition itinérante « *au visage plus que singulier* ». Visible en décembre à la MJC Monplaisir à Lyon, elle sera à Chambéry en mars, puis à Agen et Bourg-en-Bresse.

www.orsac-rochefleurie.asso.fr



Un Espace multimédia à la Reyssouze



À Bourg-en-Bresse, l'Espace multimédia de la Reyssouze a ouvert en novembre. Créé à l'initiative du centre social, avec divers partenaires, il ne se veut « *ni cybercafé ni école d'informatique* » mais « *lieu intergénérationnel de rencontres et d'échanges, outil pour aller plus loin que la simple information et consommation* ». Du lundi au vendredi, il accueille les structures partenaires avec leurs publics (Point info emploi, Atelec, centres de loisirs, Tremplin, Résidence jeunes, bibliothèque Joannès Son...) et propose aux habitants du quartier des cycles d'initiation à l'informatique. L'Espace est aussi ouvert à tous, en « *accueil libre* ».

Tél. 04 74 23 35 57
e-mail : Centre-social-Reyssouze@wanadoo.fr

Dépister la dysphasie

Trouble de l'acquisition du langage, la dysphasie touche environ 1 % des enfants. « *Ils ont une intelligence normale, ont envie de communiquer, mais la maladie provoque des difficultés notamment de scolarisation* » souligne Denis Odouard, parent d'un enfant dysphasique.

Présente dans le Rhône, l'association nationale Avenir Dysphasie n'a pas encore d'antenne dans l'Ain mais compte, depuis septembre, une « *famille relais* » à Tossiat.

La future association départementale souhaite favoriser la création de classes spécialisées en milieu ordinaire (3 existent dans le Rhône, aucune dans l'Ain). Auprès des familles, Avenir Dysphasie apporte des informations pratiques et invite à se regrouper pour échanger et partager les expériences. Auprès aussi des professionnels de la santé et de l'éducation, elle insiste sur l'importance du dépistage et d'une pré-orientation par les médecins et orthophonistes. « *Le diagnostic est difficile à établir. Il existe à Lyon un centre référent mais ses quatre pôles sont saturés, avec une liste d'attente de plus de 6 mois* ».



Tél. 04 74 42 65 94
e-mail : denis.odouard@wanadoo.fr
Site : www.dysphasie.free.fr

Miribel : de l'AGAT à CESAM

Axé auparavant sur le quartier du Trêve, le centre social de Miribel étend désormais ses activités à l'ensemble de la commune. En juillet, l'AGAT (Association de gestion et d'animation du Trêve) est devenue l'association CESAM (Centre éducatif, social, associatif de Miribel). Les anciens locaux, sur le quartier Saint-Martin/Le Trêve, ont été rénovés afin d'offrir un « *vrai espace d'accueil* », souligne le directeur, Guy Mornieux. « *Nous sommes à mi-parcours du nouveau projet social triennal* » : sur les deux autres quartiers (Les Échets/Le Mas Rillier et Centre-Ville/Le Près Célestin), se mettent



en place des rencontres avec les habitants, des permanences décentralisées, des animations pour les scolaires... Les statuts de CESAM renforcent également les partenariats : le centre social est partie prenante aux dispositifs tels que le contrat local de sécurité.

70, avenue des Balmes
BP 230 – 01700 Miribel
Tél. 04 78 55 05 30

Rencontres-débats

Parents/enfants

L'OMEF de l'Ain (Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire) organise une rencontre publique sur « *Les nouveaux lieux d'accueil parents/enfants* », animée par Luce Dupraz, le 4 février, à Saint-Just.

Tél. 04 74 25 38 47

Maladie d'Alzheimer

Alptis (Association lyonnaise de prévoyance des travailleurs indépendants, des isolés et des salariés) organise une rencontre-débat sur « *Retraite : paradis ou enfer. Alzheimer* », le 23 janvier, à 19 h, au centre Albert Camus, à Bourg.

Tél. 04 74 23 20 80

La Région s'engage à soutenir les MIFE

Un contrat d'objectifs triennal lie désormais les MIFE (Maison de l'information sur la formation et l'emploi) et le Conseil régional, qui s'engage à soutenir les actions visant à informer et accompagner les « *actifs en évolution professionnelle* » (salariés en CDI ou CDD, personnes en congé parental, travailleurs intérimaires, saisonniers, indépendants, jeunes en contrats d'alternance...).

La MIFE de l'Ain, qui recevra une aide annuelle de 119 000 €, accentuera son action de proximité. Afin d'améliorer l'accueil personnalisé au sein de ses 14 permanences mensuelles décentralisées – et d'en faire de véritables « *pôles locaux d'accueil et d'autodocumentation* » –, une « *valise-portail* », outil d'information sur les dispositifs d'emploi et formation, consultable via internet, est en cours de création.

Une aide à l'investissement permettra en outre de développer le réseau informatique reliant le siège de la MIFE à Bourg, l'antenne d'Oyonnax et la future antenne de Bellegarde (qui sera implantée au centre-ville).

Dans *Vieux*, il y a *Vie*



Isabelle Ferret.

Responsable d'une maison de vie pour personnes âgées, elle bouleverse les clichés sur la vieillesse.



Entrez dans la Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) à Montracol. Laissez-vous envahir par le crépitement du feu dans la cheminée, par le charme du petit salon et la grande salle de vie décorée aux couleurs des pays d'Europe, « *visités* » lors de semaines à thèmes depuis le passage à l'euro.

Et déboule Isabelle Ferret, la responsable de la maison, qui explique qu'elle a encore une petite tâche à terminer. Faire revenir les oignons pour midi ? Passer un coup de balai ? Car elle touche à tout ici, comme le reste de son personnel d'ailleurs. Passe un de ses « *vieux* ». Le sourire large lui fait remonter ses deux bonnes pommettes ; elle s'arrête, l'embrasse ; un petit mot pour que son « *vieux* » se sente bien : ici c'est chez lui. C'est chez elle aussi car elle y a son logement de fonction. « *J'aime bien le mot vieux. Dans vieux il y a vie* », explique-t-elle.

On comprend en effet rapidement que les 17 résidents ne sont pas là pour attendre la mort. Il faut vivre : donner son avis, s'intéresser aux autres, s'occuper de soi autrement que sur le plan médical, s'ouvrir sur le monde. « *J'ai une équipe têtue qui emmène les résidents au-delà des frontières de la MARPA*, résume-t-elle. *Jesuis passionnée, je délire et mon équipe délire avec moi* ».

« *À la santé des Finlandais !* » lui rétorque un papi au retour d'un voyage virtuel en Finlande : c'est à ces répliques que madame la responsable mesure l'avancée de son travail.

Pas de privilège de l'âge

Isabelle Ferret – pas encore la quarantaine – apprécie qu'on la respecte, tout comme elle-même respecte ses résidents : « *Il n'y a pas ici de privilège de l'âge* ». Une conduite mutuelle qui s'est construite avec le temps, même si Isabelle admet avoir été bien accueillie dès son arrivée. Certes, elle connaissait les personnes âgées pour avoir travaillé avec depuis l'âge de 15 ans, quand, au

piéd levé l'espace d'un congé scolaire, elle a proposé de remplacer sa maman qui travaillait déjà en maison de convalescence. À une étape de son parcours, elle voulut devenir infirmière, mais des opportunités et des rencontres professionnelles l'ont finalement guidée vers un autre destin. Le choc s'est produit en arrivant à Montracol. Elle a dû en effet accepter le déracinement citadin de Saint-Étienne pour les brouillards hivernaux de la Bresse, et passer par ailleurs d'une maison de plus de 100 lits à cette petite structure. « *La région, je m'y suis faite, mais le travail ici est plus lourd, tout est individualisé ; la moindre bricole prend des proportions importantes* ».

Gentiment provocatrice

Pour cette autodidacte de terrain, passionnée, le travail représente une part importante de sa vie. Elle est disponible jour et nuit et un week-end sur trois. Le nez dans le guidon, Isabelle Ferret prend de la hauteur quant à sa pratique auprès de personnes de la MSA* « *qui me soutiennent totalement* ». Elle a néanmoins appris avec le temps à se préserver un peu... pour n'être que plus efficace dans son travail. Elle met en pratique cette philosophie en retournant régulièrement profiter des montagnes du Massif Central. Elle se consacre aussi depuis un an et demi aux affaires de la commune, « *parce qu'on m'a sollicité* » précise-t-elle. Une manière de rendre aux habitants de Montracol le bon accueil accordé à son arrivée et de s'ouvrir à d'autres publics et projets. Sortez de cette maison pour personnes âgées, sortez de chez Isabelle. Son dynamisme résonne, ses récits reflètent sa passion. Elle bouleverse les clichés sur la vieillesse ; elle provoque gentiment le vieux au centre de ses projets et elle au centre des vieux. ● J.B.

*Mutualité sociale agricole (organisme financeur des MARPA)

JACQUES DUPOYET, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALFA3A

« Savoir faire œuvre d'humanité, c'est contaminant »



Logement, formation, animation, accueil, santé, loisirs, insertion professionnelle... Au fil des ans, l'ex-ALATFA, devenue ALFA3A, a développé une large palette d'activités, toutes centrées sur le même but : aider la personne à s'épanouir. A l'aube de ce changement de nom, son directeur Jacques Dupoyet (qui préside aussi des fédérations nationales œuvrant pour le logement social et la formation à l'animation) fait le point sur le pourquoi et le comment de ce développement et sur les nouveaux chantiers à mettre en œuvre.

■ L'ALATFA vient de changer de nom, vous en parlez depuis longtemps ?

Ce changement était prévu de longue date. Nous y songions déjà lors de la création de notre logo. Avec Pierre Comorèche, nous voulions alors que ce logo serve ultérieurement de trait d'union avec un nouveau sigle, dont le développement traduirait mieux la réalité de notre association : en terme d'activité, puisque notre ancienne dénomination focalisait sur celle de logeur ; en terme de couverture territoriale, puisque contrairement à nos compétences statutaires, elle semblait limiter notre action au seul département de l'Ain ; en terme de public visé, puisque nous sommes loin de nous adresser aux seuls ménages vivant de leurs activités professionnelles comme cela pouvait être le cas lors de notre création.

■ Que signifie ce nouveau sigle ?

ALFA reprend dans son développement les moyens mis en œuvre par notre organisme pour répondre aux buts qu'il s'est fixés au service de la promotion de la personne. On y retrouve la référence au logement, à la formation et à l'animation qui sous-entendent des notions d'éducation en matière de citoyenneté, de santé, de loisirs, d'insertion professionnelle etc.

■ Et les 3A ?

Ils symbolisent trois verbes d'action : accueillir, associer, accompagner. Ce sont des verbes forts. Ils traduisent notre démarche éthique au côté des personnes que nous avons à connaître, en les rendant actrices de leur propre destin et en pratiquant à leur côté, sans nous substituer à elles, ce que nous appelons la pédagogie de l'accompagnement.

■ ALATFA, ALFA, vous jouez sur les mots ?

Effectivement. Nous avons le choix entre une rupture totale et un changement dans la continuité. C'est la seconde solution que nous avons retenue, considérant que nous n'avions pas à rougir de notre passé, loin s'en faut, et que nous avons fortement capitalisé sur notre ancienne dénomination. Jouant donc d'une certaine contraction d'ALATFA en ALFA, nous voulions, tout en conservant une ressemblance phonétique, marier notre nou-



veau sigle avec le logo de l'association qui reste d'actualité, en plaçant l'homme au cœur de notre engagement, en lui offrant un toit et en l'aidant à s'épanouir comme un arbre bien enraciné.

■ ALFA3A pourrait-il signifier à terme un éclatement de l'association ?

Je ne le pense pas et ce n'est en tout cas pas à l'ordre du jour. Nous n'avons jamais voulu, dans un souci de transparence totale et d'efficacité de gestion, voire de simplification, générer de filiales, comme nos statuts nous en laissent la possibilité, par la création d'associations distinctes, soit par service, soit par structure. Notre organisation administrative actuelle, en 4 départements, supervisant les 115 centres que nous gérons de façon quasi autonome les uns des autres, nous permet d'envisager encore de bons développements sous l'égide de notre personnalité juridique actuelle.

Cela ne nous a pas empêché d'apporter notre contribution en externe à la dynamique associative, en œuvrant par exemple à la fondation et à l'animation de grands réseaux nationaux, tels que l'UNAF0, l'AF0CAL ou le CLARA*, ou d'autres œuvres venant en appui du monde associatif, telle que la revue *Juris Associations*.

■ Votre organisation, que certains pourraient qualifier de « centralisme démocratique », peut-il donner l'impression qu'ALFA3A passe pour tentaculaire.

Peut-être, mais la remarque est récurrente et de bonne guerre pour certains. Elle ne tient pas, car nous recherchons avant tout l'efficacité en apportant le maximum de réponses à ceux qui nous sollicitent (État, collectivités locales, entreprises, associations) en jouant les complémentarités de services et en essayant d'optimiser au mieux les budgets propres à chacune de nos actions qui bénéficient, dans bien des cas, de fonds publics. Nos interlocuteurs ne s'y trompent pas : ils savent nous solliciter en cas de besoin.

Le secret de notre développement, s'il existe, repose sur le savoir-faire de nos collaborateurs, une grande délégation de pouvoirs accordée à nos directeurs de structures et une certaine réactivité de l'institution indépendamment d'une surface financière qui nous permet d'anticiper sur des financements à venir. En matière de développement, nous nous contentons pour l'essentiel, de répondre à des demandes extérieures. Notre carnet de commandes est rempli souvent bien plus vite que nous ne le souhaiterions. Peut-on nous le reprocher, quand il s'agit bien souvent de réponses à apporter à des besoins non couverts ?

■ Vous avez parlé d'assise financière : il semble qu'ALFA3A ne soit pas particulièrement malheureuse à ce sujet.

Les profanes en la matière, voire des esprits bien intentionnés, ont facilement tendance à confondre capacité contributive et trésorerie, en omettant de s'interroger sur l'origine et la destination forcément affectée de telles réserves. En ce qui nous concerne, une bonne part de ces fonds provient de dotations réglementaires, voire de recours à des emprunts venant se substituer à de possibles engagements en fonds propres. Cette situation n'est donc pas le fait du hasard. Elle a fait l'ob-



de services publics, de collectivités locales, ils peuvent être conduits par des organismes les plus divers : URSSAF, Mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS), Cellule de contrôle du fonds social européen, CAF, ou par des cabinets mandatés à cet effet. Nous en retirons chaque fois matière à réflexion, mais on regrettera qu'il n'y ait pas plus de coordination entre les différents commanditaires de ces organismes qui sont souvent conduits à faire le même travail et à s'enrichir parfois de celui réalisé par ceux qui les ont précédés sans prendre toujours le soin de vérifier si les observations formulées sont toujours de mise. A quand l'évaluation des contrôleurs ? Quoi qu'il en soit, le traitement de faveur que nous connaissons, que nous ne saurions attribuer sans doute qu'à la diversité de nos activités, fait que chaque contrôle est devenu en soi un non-événement. Nous sommes habitués à leur régularité et obligés en permanence à être dans les clous. Nous n'avons rien à cacher. D'ailleurs, on ne peut rien leur cacher.

■ Ni à eux, ni à vos commanditaires et partenaires ?

Compte tenu de la nature de nos activités, de leur volume et de nos liens avec les collectivités locales notamment, même si nos modes d'organisation sont peut-être critiquables, nous n'avons pas attendu ces contrôles pour nous soumettre au principe de transparence. Chaque année, nous diffusons à près de 900 exemplaires notre rapport d'activités et nos comptes généraux dans l'Ain et au-delà,

■ Le dernier rapport sur l'ALATFA établi par la Chambre régionale des comptes a évoqué cet aspect. Quels enseignements tirez-vous d'un tel audit ?

Je tiens d'abord à préciser que nous figurons sans doute parmi les organismes les plus contrôlés du département, avec en moyenne 1,5 contrôle par an. Ces contrôles portent tant sur notre gestion que sur notre organisation ou notre environnement. Réalisés à la demande





à tous nos partenaires et aux principaux décideurs qui ont à nous connaître. Nos comptes peuvent donc être épluchés, vérifiés, contrôlés et commentés à satiété. Nous ne sommes pas si nombreux à procéder ainsi, sachant que tous nos commanditaires sont par ailleurs destinataires de comptes rendus d'activités et financiers spécifiques aux actions dont ils ont pu assurer la couverture financière.

■ **En revenant aux affaires courantes d'ALFA3A, le logement reste-t-il l'activité principale de l'association ?**

Chaque secteur d'activité de l'association porte en lui des germes de développement. Nous avons arrêté sur le principe deux axes majeurs que nous entendons privilégier : le logement très social et l'accompagnement social qui lui est lié – c'est la confirmation de notre vocation première – ainsi que le développement de nos activités de gestion de structures liées à la petite enfance, marquant également les liens qui nous rattachent depuis l'origine aux mouvements familiaux.

Au-delà des problèmes de réorganisation interne devant nous permettre une plus grande efficacité, nous nous sommes fixés sur le court terme quatre grands chantiers.

Le premier porte sur la transformation des anciens foyers de travailleurs migrants en résidences sociales que nous devons mener en partenariat étroit avec nos propriétaires, les services de l'État et du Conseil général, sans oublier les résidents. Ce programme, qui ouvre les établissements à d'autres types de publics, devrait permettre de traiter plus efficacement la demande sociale, tant en matière d'hébergement transitoire que d'accompagnement. Ce dossier est très important tant par le volume de logements concernés (près de 1 800, répartis sur une dizaine d'établissements) que par les volumes financiers à dégager. Le seul programme de transformation de l'actuel foyer de Ferney-Voltaire qui va démarrer, comprenant 150 chambres à retraiter avec des contraintes

isophoniques particulières, se monte à un peu plus de 3 M €. Nos programmes ne connaîtront certes pas tous de tels engagements financiers, mais cet exemple permet d'illustrer l'importance que revêt ce secteur.

Nous souhaitons également expérimenter la création de maisons relais, version actualisée des pensions de familles, véritables lieux de vie pour des publics ne pouvant connaître d'autres solutions de sortie de centres d'hébergement et de réinsertion sociale, voire de résidences sociales.

Autre chantier prioritaire pour 2003 : la mise en place, dans chaque établissement, de conseils de concertation ou comités de suivi regroupant, autour de nos responsables de structures, des représentants des usagers, des travailleurs sociaux extérieurs et des élus concernés.

■ **Où en est le projet de création d'un Bureau information jeunesse ?**

Il avance ! Il illustre bien la diversité de nos actions. Le projet d'ouverture et d'animation d'un BIJ à Bourg, à proximité de la MIFE, va permettre à terme la création d'un grand centre d'information, de documentation et d'orientation. Ce projet en cours d'étude est mené en partenariat avec Jeunesse et sports, le Centre régional d'information jeunesse, le Conseil général, la Ville, l'Agglo et le Pôle d'enseignement supérieur de l'Ain.

■ **Qu'est-ce qui vous pousse au développement ? En un mot, quelles sont vos motivations réelles ?**

Je crois que nous avons la chance de regrouper au sein de notre association et de ses collaborateurs des gens passionnés par les métiers qu'ils exercent, qui leur permettent au-delà de réponses matérielles, pas toujours faciles à donner, il est vrai, d'apporter un peu de chaleur humaine, du lien social, de la considération. C'est tout simplement savoir faire œuvre d'humanité. C'est contaminant et si on juge l'arbre à ses fruits, cela a valeur d'exemple et c'est facteur de développement.

■ **Vos propos semblent quelque peu paradoxaux dans un contexte où les travailleurs sociaux ont de plus en plus de vague à l'âme et où de nombreux postes sont aujourd'hui à pourvoir.**

Peut-être mes propos semblent-ils résolument optimistes, mais je n'ignore pas les difficul-

tés qu'éprouvent certains organismes à recruter de nouveaux collaborateurs.

Un nouveau chantier s'ouvre à nous : celui de pousser les collectivités locales, et nos concitoyens d'une façon générale, à mieux prendre en compte la réalité du travail social. Cela passe par une meilleure connaissance entre élus et travailleurs sociaux, par un réel travail en partenariat et non pas par une simple relation financeurs-financés, chacun restant sur son quant-à-soi.

On attend de nous des solutions miracles, alors que nous ne sommes pas, bien évidemment, en capacité d'éradiquer les maux qui pèsent sur notre société. Cela influe fortement sur le moral des troupes et peut expliquer le mal-être que vous évoquez, dans un milieu confronté à la réalité grandissante de la précarité. Heureusement, les mentalités ont évolué, mais il ne faudrait pas que le repli sécuritaire auquel nous assistons vienne battre en brèche les évolutions positives que nous avons pu enregistrer dans le champ du traitement social.

La revue *InterAction* que vous animez représente pour nous un vecteur important de compréhension des problématiques et des pratiques sociales et de communication entre acteurs et décideurs socio-économiques et politiques départementaux. À votre niveau, vous créez du lien social, ne serait-ce qu'entre travailleurs sociaux qui n'ont pas forcément l'habitude d'œuvrer ensemble.

Propos recueillis par Alain Gilbert

* L'UNAFO, présidée actuellement par Jacques Dupoyet, fédère des gestionnaires de foyers et de résidences sociales. Elle regroupe, outre la SONACOTRA, plus d'une trentaine d'organismes. Site internet : www.unafo.org <<http://www.unafo.org/>>

L'AFOCAL, également présidée par Jacques Dupoyet, est un organisme de formation d'animateurs créé à partir d'un réseau associatif dense, regroupant l'UNAPEL, la PEEP, Familles de France, la CNAFC, A Cœur Joie, les Pueri Cantores et une quarantaine d'autres organismes. Site internet : www.afocal.asso.fr <<http://www.afocal.asso.fr/>>

Le CLARA réunit au niveau national l'ensemble des associations gestionnaires de réseaux d'accueil d'information et d'orientation destinés aux populations immigrées. 12, rue Guy de la Brosse 75005 Paris.



Nombreuses et diverses ont été les actions de formation et sensibilisation à l'euro fin 2001, certaines se poursuivant même jusqu'en mars 2002. Bilan plutôt satisfaisant.



Euro : le compte est bon

À la une de l'actualité en janvier 2002, le passage à l'euro avait déjà fait couler beaucoup d'encre. Les actions d'information s'étaient succédé tout au long de 2001, à l'initiative des pouvoirs publics et du « terrain » local (Préfecture, DDASS, Direction du travail, CAF, DIPAS, Chambre de commerce, associations, centres sociaux, écoles...) afin de préparer au mieux la population, et notamment les publics les plus « fragiles » : personnes âgées, handicapées, en situation de précarité...

Expos interactives, jeux pédagogiques et autres animations ont apparemment porté leurs fruits. L'euro semble être entré dans les mœurs assez rapidement... et sans trop nécessiter de post-formations. « On avait organisé des actions collectives avant. Début 2002, on pensait avoir plus de questions mais l'intérêt était déjà retombé ! J'ai juste fait quelques accompagnements individuels. De toute façon, les personnes qui ont des difficultés financières en ont autant en francs qu'en euros ! » explique Régine Subtil, conseillère en économie sociale et familiale au centre social de la Reysouze à Bourg.

Chez ORGECO 01 (Organisation générale des consommateurs), « des gens sont venus nous demander conseil encore jusqu'en juin » souligne la présidente, Eliane Gandonnière. L'euro a certes causé des soucis : « Les prix semblent moins élevés : des gens ont dépensé en se disant "c'est pas cher !" Il a fallu réexpliquer ». Mais côté consommation, ce qui cause le plus de problèmes n'est pas l'euro : « C'est la téléphonie ! ».

L'euro en chanson

L'info sur l'euro a aussi généré... du lien social. De mai 2001 à mars 2002, les 58 retraités s'étant

engagés à être « euro-formateurs »* ont organisé au total 828 réunions, à destination des personnes âgées. 11 231 y ont participé (moyenne d'âge : 71 ans). « Il y a eu une grande convivialité, de très bons contacts avec les personnes âgées, et aussi de bonnes relations avec les institutions, les élus, les associations... J'ai découvert au Trésor public des salariés vraiment compétents, agréables et motivés », analyse Nicole Bouveiron, d'AGIR abcd.

« Les euroformateurs ont eu des initiatives originales : certains ont inventé des jeux, d'autres ont fait une vidéo, une chanson etc. ». Un seul léger regret : la proposition d'organiser ensuite une grande expo, réunissant l'ensemble des actions menées, n'a pas séduit les sept coordinateurs. L'occasion eut pourtant été belle, dixit Nicole, de « montrer une action réussie, entièrement faite par des bénévoles ». Une action qui ne sera peut-être pas sans suite : dans le même esprit que l'euroformation, se profile un projet eurocitoyenneté.

« Les euroformateurs ont eu des initiatives originales »

Au niveau départemental, le comité de pilotage orchestrant l'ensemble des actions pour l'euro s'est réuni une dernière fois en février 2002. Les euroformateurs y étaient représentés et récompensés, tout comme les autres partenaires institutionnels ou associatifs, par une médaille. Au-delà du symbole, restent les liens noués. Une valeur qui ne se monnaie pas, ni en francs ni en euros. ● A.P.

* Lancée par l'Institut national de la retraite active, l'opération « euro-formateurs » a été pilotée dans l'Ain par l'association AGIR abcd.



Éducation Faut-il punir les mineurs ?

C'était une première. L'équipe d'InterAction a souhaité donner la parole à des lycéens autour d'un thème de leur choix. Organisée en partenariat avec le lycée Saint-Joseph à Bourg-en-Bresse, cette table ronde, qui s'est tenue en classe, a réuni 25 élèves de deux sections de terminale (bacs professionnels Secrétariat et Maintenance de l'audiovisuel électronique). Pour un dialogue riche et direct.



Stéphanie

"Un jeune a tué une fille et dit qu'il s'était inspiré du film "Scream". Il faut vraiment avoir une déficience mentale pour faire ça!"

■ Suffit-il d'être mineur pour être irresponsable ?

Avis nuancés pour cette question qui ouvrait le débat. « Un mineur est une personne comme une autre. S'il a commis un délit, il doit être puni » souligne Stéphanie. Oui mais, rappelle Jérémie : « Quelqu'un peu âgé a peu d'éducation, c'est difficile de le punir ». Pour Vanessa, « tous les mineurs sont irresponsables, ils pensent à s'amuser et non pas aux choses importantes ». La nécessité de la sanction, adaptée au cas par cas (et tenant compte de l'âge et « du milieu de vie »), fait toutefois l'unanimité. « Il faut faire comprendre » au mineur délinquant pourquoi son acte est répréhensible. Mais l'irresponsabilité ne paraît pas relever essentiellement de l'âge : « Les délinquants ne sont pas tous des mineurs ! », « Les adultes délinquants qui ont des problèmes psychologiques sont immatures ». Par contre, elle semble fortement liée à deux notions essentielles, largement évoquées au fil du débat : l'éducation et le respect. « Les parents ont la responsabilité d'inculquer les valeurs à leurs enfants » dit Nathalie. Mais attention aux mauvaises fréquentations « qui peuvent influencer les mineurs ». L'actualité a alimenté les propos : à propos de la décision de justice condamnant une mère de deux mineurs délinquants à Péronnas, Jean-Maxime affirme qu'il est « juste de punir la personne responsable de ses enfants ». Les parents doivent à leurs enfants éducation et aussi respect : dans cette autre décision de justice concernant une fille re-



Vanessa

"Si on écoutait toujours nos parents, on ne grandirait pas."

fusant de verser une aide alimentaire à sa mère qui l'avait abandonnée, « la fille n'a pas tort ! ».

■ La justice des mineurs est-elle une justice à part ?

La réponse est à l'évidence affirmative. Il s'agissait plutôt d'en débattre le pourquoi que le comment. « Le huis clos permet de protéger les mineurs » rappelle Cindy. Est-ce normal? Avis unanime : oui. Mais explications multiples : « Si tout le monde sait qu'un mineur a commis un délit, il aura du mal à s'insérer ensuite dans la vie active », « Si le procès était public et si le mineur a commis un acte grave, les personnes qui voudraient se venger pourraient facilement le trouver ! ». Ou encore : « Si le jeune se voyait ensuite en photo dans le journal, il pourrait s'en vanter »... Rappelées en début d'intervention, les dispositions instituées par la réforme de la justice (abaissement de l'âge de la garde à vue, comparution immédiate...) ont peu été abordées. Si elles évoluent au fil des ans dans la forme, reste le fond : être jugé, c'est rendre des comptes. À qui? « Au juge, aux parents » et finalement « à soi-même ». Juger le mineur, c'est donc le protéger. Qui dit protéger dit aussi éduquer : « Du personnel socio-éducatif s'occupe des mineurs », « Lorsque les parents n'ont pas réussi à "tenir" leurs enfants, il faut un éducateur ». Quant à la question du couvre-feu imposé dans certaines villes aux enfants, elle rejoint celle de la responsabilité des parents...



Jérémie

"On fait tous des erreurs. Les parents aussi. Souvent, les enfants et les parents ne pensent pas pareil."

■ Pourquoi chercher des alternatives à la sanction pénale ?

La réponse est évidente : « il faut faire réparer leurs actes aux délinquants ». OK donc pour le nettoyage du tag, la réparation de dégradations... Mais attention, les grands ados sont sévères : certains ont rappelé qu'il ne faut pas toujours chercher une alternative. La détention – dans un centre pour mineurs, et non pas au milieu des adultes délinquants – semble parfois de mise : « Si un mineur a tué quelqu'un, il ne pourra pas réparer sa faute, ce n'est pas normal de le faire travailler. Il doit aller en prison ». Prison ou réparation, la sanction doit apporter de l'eau au moulin de la prise de conscience du jeune de son acte. « Si on ne le punit pas, il risque de recommencer. Qu'est-ce qui l'empêcherait de commettre un autre acte, peut-être plus grave ? ». Attention toutefois à l'effet pervers : « Si on le punit, il risque de recommencer pour se venger de la punition ». Là encore, « tout dépend du caractère de l'enfant ». Le tribunal « doit juger en fonction de la personne, de ses problèmes psychologiques, de son âge, de la faute commise... ». Les lycéens ont aussi rappelé le besoin de la justice de « faire des exemples » : « Il en faut, pour calmer les autres délinquants ». Et d'aucuns de regretter le renforcement – hautement médiatisé – des sanctions envers les jeunes auteurs d'infractions routières... Mais là est peut-être une autre source de débat.



Delphine

"L'irresponsabilité ne vient pas que de l'éducation: un mineur commet quelquefois un acte de délinquance parce qu'il veut s'affirmer."

Débat direct sur sujet sensible

Faut-il punir les mineurs? Choisi par des jeunes pour la plupart tout juste passés de l'état de mineur à celui de majeur, le thème de cette table ronde un peu particulière s'inscrit à double titre au cœur de leur actualité : « La citoyenneté est inscrite au programme d'ECJS* pour les sections bac professionnel. Et la sécurité est un des points majeurs dans notre société: c'était le grand thème des dernières élections, on voit bien l'augmentation de la violence, sa médiatisation, l'évolution des lois » rappelait en introduction une élève. Réforme de la justice, mutations de la loi sur l'autorité parentale: le sujet avait été travaillé auparavant en classe. Restait à prendre la parole pour exprimer ses opinions, devant le micro d'InterAction, les camarades, quelques professeurs, le proviseur (discreètement assis dans un coin de la salle) et même, mais incognito, un chargé de mission au Rectorat de Lyon. Pas toujours facile au départ. Mais l'ambiance fut vite au dialogue direct et à la discussion franche, cordiale et sereine.

Accusés, les parents

Pas de langue de bois. Chez les ados, on appelle un chat un chat. Tous se sont accordés à dire que, mineur ou majeur, tout délinquant doit être puni, avec, bien sûr, des sanctions adaptées. Pour eux,



Léandre

"J'aime regarder des films violents. Mais je sais faire la différence entre le film et la réalité!"



Jean-Maxime

"Il faut que les jeunes se sentent occupés, encadrés"



Cindy

"Les enfants sont facilement influençables. On peut les manipuler. La délinquance vient souvent des médias, des films trop violents."



Blaise

"Si on laisse faire, les mineurs commettront de plus en plus de crimes."



Nathalie

"Les effectifs de police ont été renforcés mais il y a toujours autant de délinquance. On en parle tous les jours!"

Éducation Faut-il punir les mineurs ?

l'âge n'excuse pas forcément la faute, on peut être « immature » à tout âge, la barrière des 18 ans est une limite administrative. Mais tous ont pointé du doigt le problème de l'éducation, avec pour premiers accusés les parents, qui semblent parfois faillir à leur rôle premier d'aider l'enfant à grandir. Accusés aussi : « les mauvaises fréquentations, souvent des majeurs qui influencent les mineurs » et l'hypermédiatisation de la violence (à la télévision, au cinéma, dans les jeux vidéo...).

Ils ont confirmé le rôle de la justice vis-à-vis des mineurs délinquants : les sanctionner à bon escient, pour à la fois les protéger, les responsabiliser, les inciter à ne plus recommencer, les éloigner des mauvaises influences. Le tout au moyen de sanctions « adaptées », jusqu'à la détention si nécessaire.

Décalage des générations

La délinquance des jeunes – et des adultes – fait peur aux jeunes, « pour nous, pour l'avenir, pour nos futurs enfants ». Alors faut-il, comme aux États-Unis, appliquer la "tolérance zéro" et se barricader dans des quartiers hypersécurisés ? « Non, c'est recréer des ghettos pour pauvres, des inégalités », « Si on fait ça, il n'y a plus de vie sociale ». Le débat est incontestablement une question de société, mais qui semble à aborder avec des pincettes en famille : « C'est un sujet sensible », « On en parle un peu mais c'est source de conflit », « On sent le décalage des générations : mes parents ne m'auraient jamais laissé faire ce qu'ils permettent aujourd'hui à mon frère, j'aimerais leur dire qu'ils ne lui ont pas donné assez de baffes ».

Il a, en tout cas, été abordé lucidement en classe. Loin de clore le propos, cette table ronde donnera certainement lieu à d'autres réflexions et travaux. Vanessa suggère de créer un site internet pour « faire profiter tout le monde de ce travail ». Nathalie approuve l'idée d'inviter un juge pour enfants « et aussi un éducateur ». Alain Gilbert complète la liste : « vous devriez inviter aussi un maire ». La justice des mineurs n'a pas fini de faire parler d'elle. • A.P.

* Éducation civique, juridique et sociale.



Gilles Brousse
Proviseur
du lycée Saint-Joseph

"Le trio parents – établissement – jeune est très important. Si l'un ne joue pas son rôle, ça ne marchera pas."

Mineurs délinquants

Dans l'Ain, de janvier à novembre 2002, 770 mineurs ont été mis en cause par la justice (753 sur la même période en 2001) : 693 garçons et 77 filles (681 et 72 en 2001). Soit 19,11 % du total des personnes mises en cause (19,47 % en 2001). Ils étaient impliqués dans 264 faits de délinquance sur voie publique (341 en 2001) – dont 19 vols avec violence, 39 vols de voiture, 65 dégradations –, 169 crimes et délits contre des personnes (147 en 2001), 69 000 affaires de stupéfiants (26 000 en 2001).

Source : Cour d'appel de Lyon.

Droit pénal des mineurs

La loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 a modifié les conditions relatives aux sanctions des mineurs délinquants, notamment :

- Des peines peuvent désormais être appliquées à des jeunes de 10 ans (au lieu de 13 ans auparavant).
- La durée de la retenue judiciaire d'un mineur (garde à vue au commissariat) est portée à 12 heures (au lieu de 10). La retenue s'applique si le mineur est soupçonné d'avoir commis un délit soumis à 5 ans de prison (au lieu de 7 auparavant).
- Les mineurs délinquants pourront être placés dans des centres éducatifs fermés, sous contrôle judiciaire ou en détention provisoire.
- Une procédure de comparution à délai rapproché est prévue pour les auteurs d'une infraction soumise à une peine d'au moins 3 mois de prison : de 13 à 16 ans, ils peuvent être jugés dans un délai de 8 jours à 2 mois ; de 16 à 18 ans, dans un délai de 8 jours à 1 mois.

Alternatives

Le tribunal pour enfants peut condamner un mineur de plus de 16 ans à un TIG (travail d'intérêt général), avec son accord. Alternative à la peine de prison, cette sanction consiste à exercer un travail (de 35, 70 ou 105 heures) pour une association ou une collectivité locale (dans une bibliothèque municipale, un hôpital etc.).

Le procureur de la République peut préconiser, pour un mineur de plus de 10 ans, une mesure de réparation (lettre d'excuse à la victime, réparation de dégradations commises, rencontre avec des victimes...).

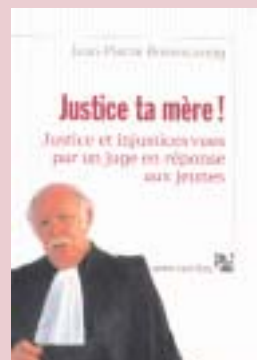
Quelques chiffres

- En 2001, en France, 65 000 procédures pénales ont été ouvertes à l'encontre de mineurs. 7 500 condamnations à une peine de prison ferme ont été prononcées contre des mineurs de plus de 13 ans, auxquelles s'ajoutent les peines assorties de sursis et quelque 12 000 mesures de réparation.
- Le nombre de mineurs délinquants en France est estimé à 70 000, celui d'enfants en danger à 130 000.

Source : Justice ta mère ! Jean-Pierre Rosencsveig.

À lire

Justice ta mère ! Justice et injustices vues par un juge en réponse aux jeunes, de Jean-Pierre Rosencsveig (édit. Anne Carrière, 2003). Membre de l'APCEF (Association pour la promotion de la citoyenneté des enfants) et de DEI (Défense des enfants international), le président du tribunal pour enfants de Bobigny apporte un éclairage vif et décapant sur la délinquance des mineurs. Au fil de plus de 200 questions posées par les jeunes, il fait le point sur les droits et devoirs de chacun, les nouvelles lois... Un ouvrage à mettre entre toutes les mains : jeunes, adultes, travailleurs sociaux, parents, enseignants...



Entretien

« Aller au plus près de l'assuré »



Michel Morel. Président de la CPAM de l'Ain depuis octobre 2001 et de l'URCAM Rhône-Alpes, il milite pour une meilleure information et responsabilisation des assurés sociaux.

Un des articles pose effectivement problème : l'accès au dossier médical. Si le médecin fait son travail d'information du patient correctement, je ne vois pas pourquoi celui-ci exigerait le dossier. Le secret médical existera toujours.

■ Revenons aux initiatives locales de la CPAM de l'Ain. Quelles actions en cours ?

Nous souhaitons aller plus loin dans le dispositif national de la CMU complémentaire : nous avons négocié avec les mutuelles – deux pour l'instant – un accord pour que les assurés qui dépassent de 10 % le plafond bénéficient eux aussi d'une prise en charge de cette assurance complémentaire, à hauteur de 50 %. Nous avons ensuite proposé d'aider aussi les personnes qui dépassent le plafond dans une tranche de 10 % au-delà de la première, mais cet accord-là n'a pas abouti.

■ Vous prônez aussi plus de proximité avec l'assuré. Comment, concrètement, sur le terrain ?

L'offre de services de la CPAM évolue. Nos métiers en interne aussi, avec le développement de Sesam Vitale. Le personnel va recentrer son action sur le conseil aux assurés, l'accueil des publics. Nous ne souhaitons pas développer de grosses agences de 30 salariés mais mettre en place des petits points d'accueil, notamment dans les secteurs éloignés des agences, pour mieux renseigner nos assurés. Ceci en partenariat avec les collectivités territoriales, si possible.

Il faut souligner qu'un assuré peut être renseigné sur son dossier dans toute agence de l'Ain. Ce service pourrait être développé

aussi en partenariat avec les caisses des départements limitrophes.

En mai, nous avons invité un panel de 25 assurés à rencontrer les administrateurs et donner leur avis sur la Caisse. D'abord, ils ont apprécié – il est rare qu'une administration propose cela –. Ensuite, ils se sont largement exprimés. Un point sera fait en 2003 sur les améliorations apportées depuis.

Nous avons aussi mené une enquête de satisfaction en 2002. Ses résultats seront disponibles prochainement.

Et la Caisse de l'Ain est une des dix en France à avoir mis en place un médiateur. Ni salarié ni administrateur de la CPAM, il a un double rôle : proposer des solutions sur des dossiers difficiles de litige entre un assuré et la Caisse, et porter un regard global sur le fonctionnement interne de nos services. Un premier bilan sera fait à l'automne.

■ En conclusion, quel est votre principal message aux assurés sociaux ?

Leur rappeler simplement qu'ils ont tous des droits, à utiliser à bon escient. Leur dire de ne pas hésiter à interpellier la Caisse en cas de difficulté. Et les inviter aussi à faire preuve de responsabilité vis-à-vis des professionnels de santé, en demandant des médicaments génériques par exemple. Nous devons tous être raisonnables. Car nous tous finançons la sécurité sociale...

Propos recueillis par Annick Puvillard

* Caisse primaire d'assurance maladie



Evelyne panse les plaies et les âmes

Piqûres, soins, pansements, vaccins, et, surtout, présence familière, rassurante et chaleureuse... L'infirmière est la bonne fée sans la seringue de laquelle tout secteur rural serait voué à la dépendance.

La pluie, soudaine et fine, tombant sur la pierre gelée ont transformé l'escalier et le perron en véritables patinoires. Il en sera de même, tout au long d'une matinée glacée, devant les porches des maisons, sur les petites routes et dans les rues de villages qui portent encore les stigmates des chutes de neige de la semaine précédente. Bref, un temps à ne pas mettre un chat, ni une infirmière, dehors. Ou alors un temps propice à solliciter les soins de l'auxiliaire de santé pour peu qu'une glissade inattendue, aussi imprévisible qu'un rayon de soleil dans la grisaille matutinale de la basse vallée du Suran, vous jette à terre et décore d'un joli bleu-indigo-violacé le bas de votre dos ou le haut de vos chaussettes.

« L'infirmière sait où trouver la clef de la maison »

Qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il verglace ou qu'il vente, Évelyne Mortier, taille moyenne, casque auburn de cheveux courts, pantalon de velours, blouson de laine, écharpe violette tire-bouchonnée sur le cou, triples boucles d'oreilles, à laquelle un sourire franc, direct, un rien amusé et moqueur, enlève, sans mal, l'empreinte d'une maturité qu'elle porte et qu'elle affiche avec une énergie insolente, n'en a cure ! Non qu'elle ne préférerait pas contempler un lever de soleil, estival ou printanier, sur les cimes des arbres, les pentes herbues, et les routes sinueuses du parcours qu'elle doit entreprendre, mais, tout simplement parce que le devoir de soins l'appelle et qu'elles sont plus d'une vingtaine de personnes, toutes retraitées en l'occurrence,

à attendre, ce matin, pour une prise de sang, des pansements, la préparation de médicaments, la surveillance d'un traitement, une piqûre, un vaccin, une toilette ou une chimiothérapie légère, l'infirmière de Villereversure.

Conversations furtives

La liste des visites est épinglée sur le tableau de bord de la voiture dont la banquette arrière héberge flacons, boîtes de compresses, tubes de comprimés, bouteilles d'élixirs divers, sacoche de cuir renfermant les instruments opératoires et tout le matériel nécessaire, jusqu'à un sac isotherme, utilisé, l'été (aujourd'hui, il n'y en a pas besoin...), pour tenir au frais les tubes de sang, jeté négligemment sur la lunette arrière. C'est parti. Direction un hameau de Bohas, à quelques encablures. Il est 6 h 45, une heure plutôt tardive pour un départ qui s'opère, en général, une demi-heure ou trois quarts d'heure plus tôt, quand le temps permet de braver l'aube sans trop d'audace. La première visite est pour une alerte octogénaire, toute en peignoir rose, pour une piqûre d'insuline et un dosage de sucre. La brève conversation roule sur le temps : à entendre et voir les deux femmes, on imagine assez que la fréquence quotidienne des visites les a rendues complices (l'infirmière sait où trouver la clef de la maison, pour rentrer chez sa patiente) et que la discussion peut reprendre le lendemain là où elle s'était arrêtée, comme si le temps, jouant à saute-24 heures, n'avait aucune prise sur la continuité de l'échange.

Il en est pratiquement partout ainsi : un petit mot pour s'enquérir de la forme du jour, indi-

quer une prescription, donner un résultat, prendre des nouvelles d'un fils ou d'une fille, répondre avec une gentillesse et une coquetterie faussement effarouchées aux plaisanteries galantes d'un vieux monsieur taquin et affable, le tout sur un ton détaché, badin, enjoué, comme pour enlever au mal, à la solitude parfois, toute leur gravité pesante. Si elle n'est bien évidemment pas insensible à la douleur des autres, Évelyne Mortier a su, avec le temps, et malgré des moments de tristesse – « parfois, c'est dur de voir disparaître des petites mémés si gentilles » –, éviter de prendre sur elle toute la misère du monde. Finalement, du fait de cette humeur, à la fois équilibrée et sereine, rarement prise en défaut, de la confiance qui lui est accordée, du lien social quasi indispensable qu'elle est devenue avec le temps (30 années de service libéral, après 6 ans de salariat), la vie qui, pour nombre de ses patients, jette ses derniers feux, parfois douloureux, devient toute simple et presque légère. En retour, Évelyne Mortier sait tout de la vie des gens. « Je connais tout des joies, des peines, des petits bobos, des petites histoires... et des amours » dit-elle dans un grand rire.

50 000 km par an

La seconde halte s'effectue à Meyriat, la troisième à Grand-Corent, et ainsi de suite. De Villereversure à Hautecourt, de Pouillat à Bolozon, en passant par Chavannes et Simandre, la zone d'activité est vaste : Évelyne Mortier parcourt un peu moins de 50 000 kilomètres par an, au gré de ses visites éclairs et pourtant si profuses qui l'amènent chez un monsieur cloué, la nuit,

sur son fauteuil, entre un matou massif et borgne et un vieux chien quasi grabataire, chez un couple d'anciens commerçants dont le mari a été foudroyé par deux attaques cardiovasculaires, chez des retraités agricoles où l'épouse a une hanche en déroute. À 7,2 € la prise de sang (sans déplacement) et 2,8 € la piqûre, elle gagne environ 3 050 € par an pour quatre jours à cinq jours de travail à raison de plus d'une dizaine d'heures par jour, « sans compter la paperasse, au retour ». « J'ai honte de me faire faire une piqûre pour des honoraires aussi ridicules », lance un monsieur. « Elles ont bien du mérite », soutient un autre.

Le fait est que, sans être toute proche, la retraite de l'infirmière se profile à moyen terme. Qui la remplacera ? Épouse d'un enseignant, Évelyne Mortier qui a eu deux enfants avant de se lancer en libéral (« j'avais une personne à demeure ») commence à se poser la question. Elle sait pertinemment que les conditions dans lesquelles elle exerce sa profession conviendront difficilement à une jeune professionnelle isolée ou tout juste mère de famille. « La relève, dans un secteur rural, passe sans doute par un cabinet de groupe », suggère-t-elle, avant de remonter son perron, toujours aussi glissant, pour consulter son répondant. • L.G.

« La relève passe sans doute par un cabinet de groupe »



● Se redynamiser chez Tremplin



Implantée près de Bourg-en-Bresse, l'association Tremplin mène, au-delà des services d'accueil (haltes de jour et de nuit), des actions pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes en difficulté. Réunies depuis deux ans sous le titre « Espace Redynamisation », les actions conjuguent accompagnement individualisé et supports collectifs.

Axés sur la rencontre et l'échange, les activités hebdomadaires (sport, ateliers cuisine, couture, travail

du bois, journal...) visent à « redonner à la personne l'envie de faire quelque chose, lui permettre de redécouvrir son potentiel ».

Divers contrats rémunérés (par un pécule de 4,88 €/h) jalonnent les parcours d'insertion proposés: contrat de citoyenneté (engagement de la personne pour une tâche ponctuelle), contrat d'évaluation (mise en situation de travail créatif, sur une période de 3 à 4 mois et demi, 126 h maximum), contrat de mobilisation (travail en atelier friperie ou bric-à-brac, quelques heures par semaine durant le mois précédant l'entrée en CES).

Des modules initiation-découverte complètent la dynamique de retour à l'emploi: « Image de soie » (coiffure, vêtements), détente-

communication (approche de la relaxation), multimédia (découverte et initiation aux technologies de l'informatique).

Au total, près d'une quarantaine de personnes par mois fréquentent l'Espace Redynamisation.

Le tout se veut largement « ouvert sur l'extérieur », rappelle Claude Bardet, directeur de l'association. Divers partenariats sont à l'œuvre, notamment lors des « temps forts de mobilisation » tels que l'organisation du festival Pourkoipa, d'un défilé de mode, ou la participation au défilé de la Biennale de la danse 2002.

Tél. 04 74 45 11 28

associationtremplin@wanadoo.fr



● Construire plus de logements aidés



En baisse en 1999-2000, la construction de logements locaux publics a certes repris, à la faveur des contrats de relance signés en 2001, à l'initiative de l'État, par

les principaux organismes constructeurs. Mais l'objectif 2002, fixé à 520 logements aidés, est loin d'être atteint: à la mi-octobre, seuls 187 dossiers avaient été dé-

posés. Alors que les besoins sont estimés à près de 1 000 logements par an... « Une telle situation est intolérable, parce qu'elle crée une pression foncière insoutenable, et qu'elle décourage des personnes ne trouvant pas à s'installer dans l'Ain et risque donc d'accentuer une situation de pénurie de main-d'œuvre déjà préoccupante » souligne le préfet de l'Ain, Bernard Tomasini.

Signé le 16 octobre entre l'État, le Conseil général, le CILDA (Comité interprofessionnel du logement du département de l'Ain), le CL-LOR (Comité interprofessionnel du logement d'Oyonnax et sa région), la Caisse des dépôts et consignations et les principaux organismes constructeurs*, le nouveau protocole en faveur du

logement aidé et du logement intermédiaire devrait aider à mobiliser les énergies de chacun pour « dynamiser la production de logements pour atteindre 850 à 1 000 logements en 2005 ».

Le Conseil général s'engage à apporter une aide financière de 4000 € par logement (jusqu'à 8000 € dans le Pays de Gex), l'État à mobiliser les aides majorées sur les secteurs où la demande est forte, les constructeurs à produire de nouveaux logements, équipés de dispositifs de chauffages adaptés permettant de limiter les charges locatives, et en veillant dès leur conception à la notion de sécurité collective.

* Opac de l'Ain, Semcoda, Bourg Habitat, OP HLM d'Ambérieu, OP HLM d'Oyonnax, ARRA HLM

élus locaux professionnels du social

le pari du dialogue

Le 6 novembre dernier, plus de 300 professionnels du social et élus locaux se retrouvaient à Péronnas pour les 6^{es} Rencontres d'InterAction. Vous trouverez dans ce dossier l'essentiel des réflexions et des débats qui ont agité cette journée. On y avoua les rendez-vous manqués, on lista les méfiances et les a priori, mais on proclama aussi les motivations communes, les dialogues réussis, les progrès... Il aura manqué, peut-être, une deuxième mi-temps pour poser concrètement les bases d'une coopération nécessaire mais encore chaotique.

Au sommaire de ce dossier

- Georges Gontcharoff: l'histoire d'une décentralisation et la situation inconfortable du travailleur social
- Sondage. Travailleur social, élu: comment voyez-vous l'autre? Des résultats inquiétants.
- Témoignages: une assistante sociale, une conseillère en économie sociale et familiale et des élus (adjoints au maire, maire, conseiller général) décrivent leurs quotidiens et leurs espoirs.
- Pierre Méhaigrierie, député et président de l'ODAS, engage le débat sur les enjeux du dialogue élus/acteurs sociaux.
- Synthèse des quatre forums
- Théâtre: un regard décapant sur le couple élu/travailleur social

Dossier réalisé par Agnès Bureau



Le travailleur social, guichet distributeur ou contre-pouvoir

Avec l'aisance d'un esprit critique et d'un vieux routier des politiques, Georges Gontcharoff a brossé l'histoire de la décentralisation des compétences sociales de l'État vers les Conseils généraux. Pour finir en croquant le portrait du travailleur social, inconfortable interface entre le pouvoir et l'opprimé...



« **L**e social est d'une folle complexité, du fait de sa nature, des acteurs innombrables qui le mettent en œuvre, de son poids financier considérable et d'une législation bourgeonnante et complexe. » Autant dire que son transfert de l'État vers les collectivités locales ne fut pas simple... En 1983, l'État s'est déchargé d'un bloc de toute l'aide sociale ou presque : 95 % des mesures légales et obligatoires ont été confiées aux Conseils généraux et à eux seuls, avec la promesse de leur transférer aussi les moyens financiers correspondants. L'État n'a gardé que des compétences résiduelles gérées par ce qui devenait, d'un coup, « des DDASS croupions ». La moitié de l'action sanitaire fut également transférée aux Départements. Il ne leur manquait dès lors que la protection sociale (aux mains des organismes de Sécurité sociale) et l'essentiel de l'action sociale, autrement dit « l'extra-légal », ces terres indistinctes occupées par les associations et les communes.

Membre de la commission qui a préparé les lois de décentralisation dans le secteur sanitaire et social, Georges Gontcharoff se souvient : « Nous aurions aimé rapprocher encore plus le social du terrain, en le confiant aux communes. Mais cette ambition était irréaliste ; trop de communes, et surtout trop de toutes petites communes (22 000 ont moins de 500 habitants) qui n'auraient jamais les moyens de créer les services nécessaires. » La loi avait cependant prévu « une certaine souplesse ». Le Département peut signer avec des communes (a priori urbaines et peuplées) des conventions de délégation, leur confiant tout ou partie des compétences légales. Une sorte de décentralisation au second degré, qui n'a séduit... quasiment personne. « Les Départements se sont montrés très jaloux de leurs nouvelles prérogatives. » De la même façon, les communes n'ont pas saisi la possibilité de gérer à plusieurs une partie de l'action sociale, dans les intercommunalités. Même les CCAS inter-

communaux, pourtant prévus par la loi de 1986, n'ont « pas pris ». Le social est décidément trop « politique » pour le laisser à d'autres... Pourtant, les efforts de déconcentration des services sociaux départementaux dans les circonscriptions ou le mode de gestion du RMI avec ses commissions locales prouvent l'intérêt d'un échelon infra-départemental. Interrogation pour l'avenir posée par G. Gontcharoff : « Cette volonté départementale de se rapprocher du terrain et les volontés communales de s'associer pourront-elles se rencontrer pour créer un échelon territorial intermédiaire de gestion du social ? C'est une question majeure d'organisation, de répartition et d'optimisation des compétences. »

Phase critique

La décentralisation a entraîné quelques problèmes et certains ne sont pas résolus.

Les années 84/85 ont été consacrées à un monumental déménagement de personnel en taillant les DDASS, réduites à la portion congrue, pour alimenter les nouveaux services départementaux. Le tout dans une forte et persistante incertitude statutaire pour les ex-fonctionnaires d'État. Le malaise naissait du passage, non négligeable, d'une logique administrative (de service déconcentré de l'État) à une logique politique. Le patron était désormais, bien qu'indirectement, un élu local. L'assemblée départementale entendait, dans le cadre de la loi, faire appliquer sa politique par ses services et ses travailleurs sociaux. Allait-on quitter l'apparente neutralité administrative pour sombrer dans la politisation du social ?

Autre sujet épineux : le transfert des moyens financiers. L'État avait promis aux Départements de leur reverser au centime près (sous forme de dotations ou de transfert de fiscalité) ce qu'il consacrait aux compétences transférées. Mais l'État y consacrait-il suffisamment d'argent ? Le cadeau était-il empoisonné ? Un héritage « de

ruines », a même soupiré un député ! Tous les élus, droite et gauche unanimes, se sont plaints de devoir voter illico des rallonges budgétaires considérables. Et depuis lors, toutes les nouvelles lois sociales ont chargé un peu plus les Départements : RMI, logement des personnes défavorisées, maltraitance, personnes âgées dépendantes... « Cette question des moyens financiers fut un ver dans le fruit de la décentralisation. Vingt ans après, il est toujours vivant. » L'héritage de l'État comportait aussi les innombrables conventions de délégation de mission de service public signées avec les opérateurs associatifs. Dans certains secteurs comme l'enfance et l'adolescence inadaptées, les pouvoirs publics ne géraient plus en direct que 5 ou 6 % des dispositifs. Certaines associations sont devenues puissantes, assises parfois sur de quasi-monopoles. Les Conseils généraux ont dû « faire avec ». Baignant alors dans « l'idéologie montante de l'entreprise » appliquée aux collectivités locales, les élus ont multiplié les évaluations et les audits (pas toujours menés avec compétence, dixit Georges Gontcharoff). Pour les opérateurs associatifs et les travailleurs sociaux, cela sentait à plein nez la préparation de sanctions à venir. « Ces évaluations auraient pourtant pu s'appuyer sur des dynamiques participatives, permettant d'améliorer le service public et un rapport qualité/prix tout à fait légitime. » Exit l'interactif. La logique d'entreprise a été imposée aux associations, traitées comme des concessionnaires de service public. Jusqu'à ce que des dérapages fracassants (ARC et autres) entraînent l'intervention du législateur, au nom de la moralité publique.

Le travailleur social entre l'arbre et l'écorce

Utilisant l'image d'un sablier, Georges Gontcharoff a pour finir décrit tout l'inconfort de la situation du travailleur social. Dans le haut du sa-

blier, « les pouvoirs » (ceux qui concentrent les décisions et l'argent). Dans le bas du sablier, « le terrain, la base, les ayants droit, autrement dit souvent les paumés, les exclus, les gens en difficulté... » En haut donc, le conseil général ou les communes définissent des politiques, votent les moyens et choisissent des opérateurs (régie directe ou délégation à une association). Ce fonctionnement est descendant, des pouvoirs vers le terrain.

Or les travailleurs sociaux, clairement situés dans le goulet du sablier, entre les pouvoirs et le terrain, sont animés depuis une trentaine d'années par leur foi en une dynamique ascendante. Ils ont la prétention de pouvoir mobiliser les gens capables, quelles que soient leurs difficultés, de se prendre en charge, à condition qu'on les accompagne. Ce que Paolo Freire a appelé au Brésil la pédagogie de l'opprimé, traduite en France dans la méthodologie de projet.

À l'interface de l'ascendant et du descendant, le travailleur social est dans une situation impossible. Soit il est perçu comme un agent du pouvoir, son « guichet distributeur », soit il est du côté des pauvres, solidaire des populations, et donc constructeur de contre-pouvoirs. « Alors le pouvoir s'en méfie car il va à l'encontre du système assistanciel, qui est un système de notables qui distribuent de l'aide et des secours et en attendent la reconnaissance électorale. »

G. Gontcharoff rappelle combien il fut difficile d'introduire le mot « autonomie » dans le texte de loi sur le RMI, un terme de travailleur social que les élus comprenaient mal. C'était pourtant une notion fondamentale, la loi donnant aux personnes de quoi survivre en échange des preuves d'une volonté de progresser vers plus d'autonomie. Entre élus et travailleurs sociaux, le besoin de communication (et de concertation ?) n'a cessé d'être nécessaire...

Le goût des autres



Quel est le point commun entre un élu local et un travailleur social ? « Ils partagent le don d'empathie, le goût des gens, ce talent très particulier d'écouter et de comprendre », affirme Jacques de Courson. Monsieur « Bons offices » du couple élu/travailleur social, il plaide pour un rapprochement de cœur et de raison. « Faisons l'effort de bien nous connaître, sans a priori, sans que la relation d'autorité soit une relation de dépendance. Chacun a besoin de l'autre. » Et cela malgré les obstacles : une notion du temps différente, des décalages entre les attentes des uns et les réponses des autres, l'interférence des incontournables services techniques, et on en passe...

Les élus locaux, qui sont-ils ? Que font-ils ? Comment travaillent-ils ?

par Jacques de Courson, Éd. d'Organisation, 2000.

Sur le front des relations élus/travailleurs sociaux...

Météo polaire



Nous étions bien conscients que les regards que se portent les travailleurs sociaux et les élus sont souvent durcis par une méconnaissance réciproque, par des divergences de points de vue et par quelques a priori solides. Nous souhaitions cependant préciser l'image qu'ils ont les uns des autres. Nous leurs avons donc diffusé un questionnaire début octobre. Les résultats ont jeté un froid et sapé l'optimisme des participants aux Rencontres. La collaboration élus/travailleurs sociaux n'est satisfaisante que pour un tiers des sondés. Alors, simple coup de gueule ou hostilité profonde ?

• Quel est le rôle principal d'un élu ?

Pour les 3/4 des travailleurs sociaux, il s'agit de « représenter les habitants et les défendre » et de « gérer les affaires de la commune ». Un tiers estiment aussi que leur rôle est de « faire respecter des valeurs et des règles de société ».

Le rôle d'un travailleur social est, pour 85 % des élus, « aider les gens », et pour 47 % « calmer le jeu et désamorcer les problèmes ». Seulement 14 % ont choisi « remplir des dossiers et faire de la paperasserie », 10 % « être au service des élus ».

• Quel portrait correspond le mieux au travailleur social ?

- le médiateur 75 %
- l'expert 38 %
- le Bon Samaritain 20 %

(moins de 6 réponses pour le « pompier », « l'inutile », « l'utopiste » et « l'avocat du diable »)

• Quel portrait correspond le mieux à l'élu ?

- l'amateur 39 %
- le justicier 34 %
- le gendarme 25 %

(9 réponses pour « le cœur de pierre », et 3 pour « l'inutile »)

• Quels mérites s'accordent-ils ?

Les travailleurs sociaux reconnaissent bien volontiers aux élus « leur engagement et leur investissement personnel » (83 %), ainsi que leur « proximité » (35 %). Mais les élus n'ont « le sens des réalités » que pour 6 % des sondés, et de « l'intérêt pour leurs concitoyens » pour 15 % des sondés.

Les élus ne sont que 16 % à accorder aux travailleurs sociaux « le sens des réalités ». Leurs principaux mérites seraient la patience et la ténacité (53 %), la proximité (47 %) et le professionnalisme (33 %).

• Quels principaux reproches feriez-vous aux élus/aux travailleurs sociaux que vous avez rencontrés ?

Réponses des travailleurs sociaux concernant les élus :

- le décalage par rapport à la réalité et l'idéalisme 58 %
- l'électoratisme 53 %
- le raisonnement trop « financier » 35 %
- le manque de perspectives à long terme 29 %
- l'arrogance 27 %
- le manque de disponibilité 17 %

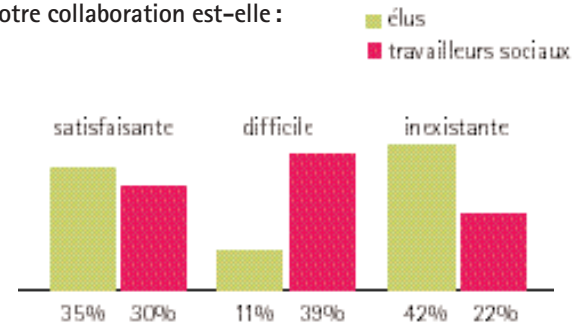
(7 réponses pour le « manque de bons sens » et 6 pour « la lenteur »)

Réponses des élus concernant les travailleurs sociaux :

- le manque de disponibilité 42 %
- « on ne sait pas ce qu'ils font » 33 %
- le cloisonnement (« ce n'est pas de mon ressort ») 29 %
- le décalage par rapport à la réalité et l'idéalisme 27 %
- la lenteur 20 %

(moins de 5 réponses pour « un jargon difficile à déchiffrer », « l'arrogance » et « le manque de bons sens »)

• Votre collaboration est-elle :



Parmi les réponses ouvertes, les travailleurs sociaux ont qualifié leur collaboration avec les élus de variable (d'un élu à l'autre) voire « très différenciée, souvent riche », mais aussi de « sporadique » ou « épisodique ».

• De l'avis des 2/3 des travailleurs sociaux, il y a entre eux et les élus un « manque de dialogue » (65 %). Presque la moitié pensent qu'il y a aussi de « l'incompréhension » et de « la méfiance » (44 %). Les élus mettent en avant surtout « les objectifs communs », « les intérêts communs » (47 % et 44 %), ainsi que « le manque de dialogue ». Dans le choix de réponses ouvertes, deux élus ont noté « la complémentarité », un travailleur social « le manque de franchise ».

« Nous aspirons à une démocratie participative. Quelle est donc la place de la vie associative ? C'est un champ considérable de réflexion que nous devons mener. »

G. Gontcharoff

Commentaires des sondés...

« Le travail en commun se fait exclusivement dans l'urgence ! Il n'y a aucune concertation sur les dossiers d'aide sociale et de RMI. » (un élu)
« L'absence de l'assistante sociale de secteur est fortement préjudiciable. » (un élu)

« Durant 17 ans d'intervention sur une même commune, la relation avec les élus a connu tous les états (opposition, incompréhension, méfiance...). Puis le dialogue s'est instauré car chacun a respecté le cadre et l'identité de l'autre. L'affrontement était parfois le passage obligé pour construire autour d'objectifs communs. » (une assistante sociale)

« À chaque élection, il faut ré-expliciter, ré-argumenter, re-défendre, re-justifier... renégocier. En tant que travailleur social, j'aspire à plus de confort dans mon travail. » (une conseillère en économie sociale et familiale)

500 questionnaires ont été diffusés aux travailleurs sociaux, 500 également aux élus. Le taux de retour est satisfaisant: 110 retours chez les travailleurs sociaux, 55 chez les élus.

Réactions

Résultats « inquiétants », « alarmants » Le jugement des uns envers les autres (et surtout des travailleurs sociaux à l'égard des élus) est sévère. Dans ce sondage, nous n'avons pas cherché à arrondir les angles, reprenant dans nos questions les formules que nous avons entendues. Pourquoi cette quasi-hostilité ? Ce fut la question centrale du débat qui suivit la présentation du sondage.

Plusieurs voix s'élevèrent pour tenter de mettre un peu de raison dans ce tourbillon d'émotions. Ne nions pas vingt ans d'efforts ! « Les relations entre élus et travailleurs sociaux ont tout de même largement progressé depuis la décentralisation », plaida Thierry Clément, directeur des affaires sociales du conseil général. Et en dépit des statistiques (simplificatrices), le dialogue se noue au gré des contextes locaux, des initiatives particulières et des tempéraments. « Nous avons appris à travailler ensemble, malgré les peurs du début de voir surgir de nouvelles féodalités, constata une assistante sociale. Nous avons appris à être solides sur nos valeurs. » Elle ajoutait : « Les conflits sont source de vie. » Apparemment, les secteurs géographiques où la coopération est réelle et basée sur le respect mutuel sont ceux où du temps est consacré au partage de l'information, à des bilans.

Torts partagés

Appel à un mea culpa réciproque : « Les travailleurs sociaux ont parfois moins de connaissance du terrain que les élus locaux. L'humilité est nécessaire. » (P. Méhaignerie). « Nous devons éviter de tomber dans le corporatisme » (Richard Aumond, directeur de l'ADAPEI), et en écho : « Les élus ne doivent pas penser qu'ils ont tous les droits. » Ce n'est qu'en connaissant bien le rôle et les compétences de chacun qu'on peut les respecter. Autre rappel utile : la question ne se résume pas au couple élu/travailleur social : « Nous avons raisonné à tort sur une relation duelle, expliquait G. Gontcharoff. La réalité est une relation tripartite élu/travailleur social/usager (ou habitant, citoyen, administré) ».

Trop complexe

L'occasion ne fut pas manquée de critiquer la complexité du système français (la seule loi sur l'exclusion a généré pas moins de 52 décrets). « On bureaucratise ! » lança P. Méhaignerie. Tant de lois qui se croisent et s'emboîtent, mais aussi localement tant d'intervenants en parallèle, tant de commissions, de comités, d'instances et de dispositifs qui produisent des améliorations tout en ajoutant un peu plus de complication et d'opacité... Rappelons le sondage : le travailleur social est « l'expert », quand l'élu local tente d'être un généraliste passable.

Place aux intercommunalités

On discuta aussi de la « proximité » et du bon échelon politique pour gérer le social (et le reste d'ailleurs). « Les communes sont une des richesses de la France », insistait René Amsellem, président des maires ruraux. G. Gontcharoff entrevoit « une formidable mutation de l'organisation territoriale » : « nous devons réfléchir à une instance intermédiaire entre le département et la commune, à un niveau de gestion optimal. » (Les cantons laisseront-ils la place aux intercommunalités ?) En tout cas, la nouvelle vague de décentralisation qui s'annonce devra se faire dans « une logique de responsabilités », le raisonnement précédent en blocs de compétences (petite enfance, handicap, insertion, logement...) étant porteur de « dilution des responsabilités et d'opacité pour l'usager. » (T. Clément).



Témoignages

CHRISTINE FUNAZZI

conseillère en économie sociale et familiale



« Je suis membre de la commission locale de l'habitat de mon secteur. Parfois, les élus rapportent sur l'utilisateur concerné des propos qui tiennent plus du commérage que des éléments objectifs. Leurs remarques jettent le doute et la suspicion sur le diagnostic du travailleur social. »

« C'est vrai que les élus les voient vivre dans leur commune, ils se font de leur situation une autre idée que nous qui les avons rencontrés en entretien. »

« Les élus se méprennent parfois sur notre rôle. Nous ne sommes ni les avocats des gens, ni des gendarmes,

ni des détectives privés. »

« Oui, il m'arrive d'appeler un élu pour avoir un avis contradictoire sur un dossier. » (Mais les élus sont plutôt contactés pour les alerter sur des situations générales, pas sur des cas particuliers.)

« J'aimerais que les élus nous fassent un peu plus confiance. On nous demande toujours ce que nous faisons. Et bien nous travaillons, mais on n'obtient pas forcément des résultats immédiatement. Mes collègues et moi faisons de notre mieux avec les moyens dont nous disposons. Il faut le respecter »

JEAN VIAL

conseiller général

« J'ai connu l'avant et l'après décentralisation. Pour moi, le point important a été la création des 8 circonscriptions. Il fallut mettre en place des moyens humains, des moyens financiers et matériels. Mais j'ai bien vite saisi que le premier problème était d'instaurer un climat de confiance entre élus et travailleurs sociaux. »

« Le premier maître-mot, c'est l'homme, le respect des autres. Le deuxième, c'est la proximité, grâce aux circonscriptions. À partir de là, tout est possible. Plus de justice, moins de gaspillage, du progrès social pour le citoyen, des conditions de travail meilleures pour les travailleurs sociaux. »

« En tant qu'élu local, il me semble que je sers de régulateur, de filtre dans cette "machine à traire", comme a été appelé tout à l'heure le système public d'aide. »

« Je suis très optimiste ; mon expérience ne correspond pas du tout aux propos de crainte, voire de méfiance que j'ai entendus tout à l'heure. »



PHILIPPE FOUILLET

2^e adjoint au maire
de Chevry



« Je suis délégué à la Communauté de communes du pays de Gex. Nous essayons de ne pas déborder des compétences définies dans nos statuts. Nous avons constitué 4 groupes de réflexion : personnes handicapées, personnes âgées, solidarité et santé. Chaque commission réunit des élus, des acteurs sociaux et des partenaires et services compétents. Nous essayons de travailler à l'amont et d'être le plus concrets possible : quels sont nos objectifs communs ? Nos priorités ? »

« Travailleurs sociaux, commissions, associations, nous nous retrouvons à l'unanimité sur certains sujets. À nous, élus, de trouver les financements et les moyens de fonctionner. »

« Les commissions nous permettent aussi d'avoir un retour assez précis sur les demandes des usagers, via les associations et les services sociaux. »

« Le CCAS, c'est assez tranquille. Repas des anciens, fêtes de fin d'année... »

« La communauté de communes a l'avantage d'avoir des liens moins directs avec le terrain que les communes. Cela nous permet une certaine indépendance, moins de pression lorsque nous travaillons sur des dossiers. »

« Entre élus et travailleurs sociaux, on pêche surtout par méconnaissance. Il est important de mettre des visages sur des noms, d'identifier des référents. Qui fait quoi, qui est responsable de quoi ? »

CLAUDINE CACHE

assistante sociale



« Je travaille depuis très longtemps sur la Côtière. Les relations ont beaucoup progressé, et nous faisons bien la part des choses. Mais le côté financier reste très prégnant. »

« Concernant l'attitude des élus, je ferais la distinction entre le travail sur des dossiers d'usagers ou de familles, et le travail portant sur des actions collectives ou des équipements. Dans le premier cas, la part d'affectif joue beaucoup, avec parfois des propos subjectifs, du "cancanage". »

« Bien sûr il faut encore renforcer le dialogue, commencer par expliquer les choses, pour pouvoir travailler en partenariat. Notre collaboration est un passage obligé. »

« Nous sommes souvent en face de gens qui ont envie de s'impliquer, mais qui sont parfois vite déçus. Peut-être est-ce à nous, travailleurs sociaux, de leur donner des éléments pour "mieux comprendre la société" ? »

PATRICE MORANDAS

maire de Neuville-les-Dames



« Pourquoi ne travaille-t-on pas plus ensemble ? D'abord parce qu'on a tous un peu le nez dans le guidon, et qu'on attend l'urgence ou l'extrême nécessité. Il y a de mauvaises raisons de travailler ensemble : pour chercher à influencer ou empiéter sur le domaine de l'autre ; par scrupule ou crainte de céder à la curiosité malsaine sur les usagers, par tentation de se servir d'informations pour faire pression sur les gens... En revanche, il existe de bonnes raisons de coopérer : une meilleure articulation des actions et donc une meilleure lisibilité et efficacité pour les usagers (meilleure lisibilité aussi pour les acteurs associatifs !). »

« La coopération est utile à toutes les étapes : échanger sur nos fonctionnements, nos modes d'organisation, nos objectifs, échanger sur des dossiers précis, et sur l'évaluation des actions ! »

« La spécificité du social pose quelques pièges : qui a le pouvoir de dire oui, et qui a le devoir de dire non ? Comment éviter les deux excès inverses : serrer la vis sous prétexte "d'économiser les deniers publics", et céder à l'angélisme et au laxisme par "sensibilité" sociale pour les uns et par clientélisme pour les autres ? »

La confidentialité, sujet sensible

Ce fut une des premières craintes qui agitèrent les travailleurs sociaux lorsque l'action sociale fut confiée aux élus départementaux : qu'allait-il advenir de la confidentialité de leurs informations sur les familles ? Au nom de ce principe, les travailleurs sociaux se sont souvent dédouanés d'un manque de concertation et de confrontation. La protection de l'intérêt des familles peut être un alibi pratique. En face, les élus ne sont pas des modèles de discrétion et de prudence. Dans les communes rurales, la proximité est aussi la porte ouverte aux rumeurs. Le geste symbolique rapporté par Jean Vial fut en conséquence applaudi : « Dans notre commission locale d'insertion, à la fin de chaque réunion, nous déchirons tous les documents qui nous ont été transmis sur les dossiers étudiés. Par respect des travailleurs sociaux. »

Entendu...

« Les élus font parfois des fixations sur des familles de leur commune. [...] Ils fabulent beaucoup autour des "profiteurs". Il y a des anecdotes malheureuses qui traînent pendant des années et qui servent à jeter le doute sur tous les bénéficiaires. »

« Que les élus se tranquillisent, on ne dilapide pas l'argent public. »

« Nous devons aussi faire comprendre aux élus l'intérêt de l'action sociale pas seulement pour les bénéficiaires directs, mais indirectement pour la cohésion sociale, la paix et "l'intérêt général". »

« Il ne suffit pas de décréter le partenariat pour que ça marche. À Miribel, nous avons fait appel à des professionnels de la formation pour se connaître et apprendre à monter ensemble des projets. »



PIERRE MÉHAIGNERIE

Proximité et unité

Invité à donner son éclairage sur le sujet du jour, Pierre Méhaignerie a trouvé quelques points de convergence dans les débats.

Le regard « assez dur » des travailleurs sociaux sur les maires (confer le sondage) a troublé le député, maire et ancien président de conseil général (d'Ille-et-Vilaine), qui défendit son honneur d' élu avec un humour narquois. Puis Pierre Méhaignerie entreprit de lister « les points d'accord » en matière d'action sociale. « Il y a accord sur la proximité; plus on est proche du terrain, plus on est efficace et moins on est coûteux. » Accord également sur une coopération de toutes les structures concernées. « Mais il y a un gros travail de remise en cause de l'empilement des structures », un mal français qui sape l'efficacité des actions. Accord ensuite sur l'unité: « Chaque citoyen doit savoir qui est responsable de tel secteur. » Et comme eux, les élus ont besoin de repères et d'explications: « Les maires ne savent pas par quel bout prendre le social », commentait un participant. Quatrième et dernier point d'accord, de l'avis de Pierre Méhaignerie: l'énorme travail de simplification qui doit être entrepris par le législateur. « Nous sommes engorgés par 7 000 législations différentes », précisa-t-il en souhaitant des lois-cadres. « En conclusion, je rappellerais que l'action sociale intervient dans un contexte qui évolue, contexte fait des difficultés des familles (chômage, ruptures familiales ou solitude). Leurs

Former ou informer les élus?

L' élu, « incompétent en tout », comme disait avec ironie un participant? Quel élu en tout cas aspire à devenir un spécialiste en tout? L'adjointe au maire de Sainte-Euphémie demandait à être informée plutôt que formée. « Je vois cela plutôt comme un éveil sur des sujets que nous découvrons du fait de notre mandat. Notre place n'est pas celle des techniciens. » Il est vrai que l' élu n'est pas préparé à tous les aspects de son nouveau rôle, et



attentes concernent la sécurité, l'emploi, le pouvoir d'achat et le cadre de vie. Pour y répondre, nous devons nous fixer des objectifs. Dans des sociétés aussi complexes, les peuples qui réussiront sont ceux qui accepteront un double transfert de pouvoir: de l'État vers l'Union européenne, et plus encore de l'État vers les communautés de base, pour libérer les capacités d'initiative, de créativité et d'adaptation des hommes [...]. La France a des atouts, et quelques faiblesses. Elle doit notamment améliorer la productivité du service public et la performance de l'État. Le secteur social doit y contribuer. »

qu'il doit « apprendre sur le tas », comme le faisait remarquer René Amsellem. L'Association des maires de l'Ain propose bien des formations à thème (une journée ou une demi-journée), assurées par des professionnels, mais elles portent peu sur le social.

Et puis prudence: les élus ont-ils surtout besoin d'une connaissance des dispositifs ou d'une connaissance des métiers et des personnes?

Simplifier ou clarifier?

La quantité et la complexité des mesures, des prestations et des dispositifs qui peuvent concerner une seule et même personne sont telles que le travailleur social doit, comme le sondage le montrait, être « un expert ». Le niveau remarquable de protection sociale des Français se traduit, pour lui et pour l'utilisateur, par des heures de dossiers et de démarches, et finalement par le risque de passer à côté d'une aide.

Paradoxalement, c'est bien le souci de répondre au plus près et au plus juste des besoins particuliers si divers qui a engendré cette quantité de textes. « Il y a donc une contradiction avec la volonté de simplification », alertait Dominique Macquart, directeur-adjoint de la CAF. Il reste que la demande des usagers d'être pris en compte dans

la singularité de leur situation s'accorde mal avec le fonctionnement en dispositifs ficelés serrés, pré-cadrés.

Il y a besoin d'une simplification, sûrement; mais il y a encore plus nécessité d'une clarification. « La confusion est générale chez les usagers, soulignait Thierry Clément, directeur des affaires sociales du Département. Nous devons être clairs sur les responsabilités, et ça ne signifie pas forcément supprimer des échelons dans les collectivités locales, ni uniformiser. » La clé serait plutôt de faire confiance aux collectivités pour s'organiser ensemble localement, en tenant compte des moyens et des volontés de chacun à assumer des charges en matière d'action sociale.



Dernière étape de la journée, la table ronde réunissait Richard Aumond (Adapei), Michel Voisin (sénateur), Pierre Méhaignerie, René Amsellem (Maires ruraux de l'Ain), Jacques de Courson et Georges Gontcharoff.



Un public attentif et interactif

L'évolution des intercommunalités

Le 12 juillet 1999, le Parlement votait une réforme de l'intercommunalité. Objectif: renforcer et simplifier la coopération intercommunale. La loi Chevènement créait les communautés d'agglomération, réservant les communautés urbaines aux très grandes agglomérations. Le troisième type de structure reste les communautés de communes. Les districts et les communautés de ville doivent disparaître.

La loi fixait également un corps de règles unifiées et rationalisées relatives au fonctionnement et à l'organisation de toutes les structures intercommunales, une sorte de tronc commun juridique. La loi instaurait enfin un ensemble de mesures fiscales et financières, incitant à choisir une taxe professionnelle unique (TPU).

Communauté d'agglomération

Les communes regroupées, d'un seul tenant, doivent former un ensemble de plus de 50 000 habitants.

Compétences obligatoires:

- développement économique, social et culturel
- aménagement de l'espace
- équilibre social de l'habitat
- politique de la ville

- gestion des services d'intérêt collectif

- environnement et cadre de vie

- plus 3 des 5 compétences suivantes: voirie et parcs de stationnements, assainissement, eau, déchets ou lutte contre la pollution de l'air, équipements culturels et sportifs.

Communauté de communes

Compétences obligatoires:

- aménagement de l'espace

- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

- plus une au moins de ces 4 compétences: protection et mise en valeur de l'environnement, logement et cadre de vie, voirie, équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

Elle peut exercer d'autres compétences que les communes membres auront choisi de lui transférer librement.

Dans l'Ain, il y a 1 communauté d'agglomération, celle du bassin de Bourg-en-Bresse, et 33 communautés de communes.

Forums

Les quatre forums se sont tenus en parallèle, en début d'après-midi. Voici un aperçu des débats qui s'y sont déroulés.

① Travailler ensemble en respectant la personne

Forum co-animé par Liliane Maissiat, maire d'Arbent, et Christine Galle, responsable de l'Équipe spécialisée pour une vie autonome à domicile (ESVAD) de l'Association des paralysés de France
rapporteur: Jacques de Courson

Comment prendre en charge les situations individuelles? Comment partager l'information sans trahir les familles, ni utiliser la discrétion comme un prétexte? En matière d'attribution d'aides financières, d'accès au logement, de RMI, la question du rôle et des limites de l'intervention de chacun, élu et acteur social, se pose avec acuité.



Trois réflexions principales sont ressorties de ce forum où il a beaucoup été question de confidentialité. Premier constat: le respect de la confidentialité des informations est un exercice difficile. Les dispositifs sociaux et le partenariat impliquent un partage d'information et une concertation. Seconde réflexion: il y a, pour faire court, principe et pratique. Le secret professionnel est un principe fondamental, mais l'énoncer ne suffit pas pour donner la clé de sa mise en œuvre! Ce qui motive l'attitude des travailleurs sociaux, c'est le respect des personnes; la ligne directrice, c'est de ne pas les trahir. Il fut question « d'exigence de discrétion ». D'autant que les paroles, échangées lors d'une commission ou lors d'une conversation à deux voix, peuvent être mal comprises, mal enregistrées et transformées. Le respect des personnes se tra-

duit aussi par un autre souci: celui de les informer de ce qui est dit ou écrit à leur sujet. C'est en tout cas une pratique qui a été proposée par des participants. En face, les élus ont fait état de leur bonne foi, plaidant qu'à ne rien savoir, ils ne peuvent pas faire grand chose. Une participante faisait remarquer que les « dérives » ou les « dérapages » dans le comportement de certains élus venait peut-être de leur fonctionnement en électron libre: « En commission locale d'insertion, il m'est arrivé d'être confrontée à des élus dont on avait le sentiment qu'ils ne savaient pas bien quelle était leur place, ce qu'ils faisaient là. Alors ils parlent en leur nom, utilisant leur expérience et leurs opinions propres. » A l'image des travailleurs sociaux, les élus ont donc besoin d'un mandat clair, en l'occurrence de leur conseil municipal. Ils ont besoin de s'appuyer sur une réflexion de leur conseil ou de leur assemblée, de connaître clairement leur rôle et leurs objectifs. Comment gérer au quotidien le respect dû aux familles? La question ne se prête visiblement pas aux réponses formées.

② L'évaluation des actions, entre contrôle et confiance

Forum co-animé par Xavier Breton, premier adjoint au maire de Bourg-en-Bresse, et Philippe Breyse, directeur de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence
rapporteur: Laurent Guigon

Qui décide? Qui contrôle? Comment évaluer la pertinence et l'efficacité des actions menées par les acteurs sociaux? Dans les domaines de la prévention spécialisée, de l'aide aux familles, de l'accueil de la petite enfance ou des loisirs, ne manque-t-il pas encore un accord de confiance minimum sur l'élaboration et l'évaluation des actions?

Le débat fut très riche. En préambule: « Le contrôle est nécessaire et doit porter sur l'obligation de moyens plus que de résultats. » Outil pour réorienter des politiques sociales, l'évaluation sert déjà à produire en interne « une forme de confiance pour comprendre ce que chacun fait. » Elle permet aussi de se forger un langage commun, utile en interne et vis-à-vis de l'extérieur (notamment pour les usagers!). Le préalable à toute évaluation est de savoir quels objectifs on partage et de les fixer ensemble. Les travailleurs sociaux restent perplexes et interrogatifs sur les critères sur lesquels sont fondées les politiques sociales. À noter que l'évaluation des politiques sociales est utile pour le citoyen comme pour le travailleur social.

Autre remarque: les évaluations sont d'autant plus de-

mandées par les élus qu'il y a perte de confiance par rapport à la dégradation du tissu social. Au moins trois sujets ont provoqué des débats contradictoires. « Trop d'évaluation, c'est se couper du terrain. » « Il faut impérativement harmoniser les critères d'évaluation demandés! » (sous peine de continuer à contraindre les associations travaillant avec différentes tutelles à consacrer énormément de temps à préparer les bilans demandés). « Nul ne détient seules les clés de l'évaluation. Tous les partenaires sont les acteurs de l'évaluation (y compris les usagers). »

Enfin, quelques questions sont restées ouvertes: quels critères d'évaluation sont pertinents? Que faire de l'évaluation, comment l'utiliser (sous-entendu: « on craint les manipulations »)? On retrouve là le thème récurrent de la confiance.



③ La coopération dans l'urgence

Forum co-animé par Jacques Berthou, maire de Miribel et conseiller général, et Franck Bellemin, responsable du Point accueil
rapporteur: Agnès Bureau

Élus et acteurs sociaux ne partagent pas forcément le même « temps » d'action. Comment interpréter les situations de crise et définir l'urgence sociale? Comment agir ensemble, notamment lorsqu'il s'agit de migrants, d'accueil de gens du voyage ou encore de prévention et de lutte contre la délinquance?

Premier constat lancé dans le débat: l'élu local se retrouve parfois l'initiateur du regroupement des services concernés par une situation (par exemple le médical, le judiciaire et le social). Est-ce son rôle? Deux éléments plaident pour le rôle fédérateur de l'élu: le maire a une autorité officielle. Il est aussi, souvent, un des premiers alertés lorsqu'il y a danger ou problème pour une famille de sa commune.

Un peu plus d'unanimité s'est faite autour de la réflexion suivante: l'élu a un rôle d'alerte, de veille. Mais il est limité... « Certaines personnes vivent dans des situations de misère morale et financière sans rien dire ni demander. Comment les détecter? » interrogeait un maire. En écho, un animateur socio-culturel soulignait le rôle que lui-même et ses collègues peuvent avoir, pour alerter les élus sur la situation d'un quartier, et qui est mal reconnu. Sur la question du « temps » qui serait différent pour l'élu et le travailleur social, les participants furent sceptiques. Le travailleur social aussi cherche une réponse rapide à une situation, même si son travail s'inscrit souvent dans la durée. Quant à l'élu, il n'agit pas que dans le présent. Son rôle est de prévoir des politiques à long terme, par exemple dans le do-

maine du logement social. Avec une précision d'un élu: en décidant quand agir, l'élu joue son mandat (des décisions impopulaires se prennent difficilement avant une élection).

Dans les domaines de l'action sociale d'urgence (logement de personnes sans domicile, aide alimentaire de base, accueil d'étrangers...), les modalités d'intervention sont généralement prévues, mais elles s'épuisent souvent dans la durée. Autre problème: les élus ont parfois le sentiment de n'être pas écoutés (ou pas suivis). Il fut beaucoup question de l'accueil d'urgence des demandeurs d'asile, dispositif dont s'occupe Franck Bellemin. Mal géré et mal préparé parce que contraignant pour les bailleurs sociaux et les communes, ce dispositif mis en place par l'État l'an dernier a suscité conflits et ressentiments. C'était pourtant de la compétence de l'État d'agir, et de la responsabilité des communes de répondre à un besoin. La question qui est restée ouverte, c'est qui fait quoi, quelles stratégies monter ensemble? Trop de situations d'urgence se gèrent en « bidouillant », en bottant en touche vers le voisin lorsqu'un dispositif sature. Une certitude: les collectivités locales font partie du tour de table dans ce débat.

④ Citoyens/usagers: élus et acteurs sociaux ont-ils le même regard sur le même public?

Forum co-animé par Gilles Crémet, adjoint au maire de Civrieux, et Denise Avediguian, responsable de la circonscription d'action sociale d'Ambérieu-en-Bugey
rapporteur: Pierre Christophe

Qu'on le nomme citoyen ou usager, il est au cœur de l'action des élus et des travailleurs sociaux. Faut-il encore que les uns et les autres aient une vision similaire de la place et des besoins des usagers.

Des besoins précis ont été exprimés dans ce forum: la nécessité d'avoir des lieux d'échange entre travailleurs sociaux et élus, notamment pour bien connaître les rôles et les missions de chacun. Les communautés de communes semblent un bon niveau de « rencontre » pour cela. « Nous devons nous accorder sur des perspectives de travail. » Et dans cet objectif, l'évaluation des actions déjà menées est importante. Lorsque l'on bute sur une difficulté, « ne peut-on prendre le temps de se concerter? » C'est une remise en cause de la tentation de répondre dans la précipitation, de se renvoyer l'usager entre commune et travailleurs sociaux... Il est pourtant utile de pouvoir se tourner vers « le cadre et les dispositifs » pour les réinterroger. Le souhait fut clair aussi d'une « meilleure communication entre élus et travailleurs so-

ciaux. » « Il est important d'oser aller l'un vers l'autre. » Le sujet qui a provoqué le débat fut une fois encore la confi-



dentialité et l'anonymat. Cette question ne doit pas empêcher tout dialogue et tout accord sur les problématiques et les perspectives. Plusieurs questions ont été posées: comment adapter au mieux aux besoins du public le rythme et le partage des compétences dans l'action sociale? Quelles stratégies communes bâtir en matière de logement? Comment améliorer la cohérence des aides pour l'usager?



Avec le théâtre de Jade, un regard décapant sur le couple élu/travailleur social



En huit images fixes, les deux comédiens tenaient aux élus et travailleurs sociaux présents un miroir cruellement net. Le maire dominateur, le maire ouvrant le parapluie, l'assistante sociale protégée par trois parapluies, le couple en équilibre instable, l'assistante sociale barricadée et cramponnée à son dossier... Puis les comédiens présentèrent deux scènes aux dialogues aussi crus que l'étaient les figures précédentes. Tous les grands thèmes abordés pendant la journée ont défilé. Lorette Cordrie, meneur de jeu de ce théâtre interactif, a ensuite invité le public à venir sur scène remodeler ces courtes histoires à sa guise. Plusieurs personnes s'y sont risquées, certaines caricaturant à l'extrême les travers des relations élu/travailleur social, d'autres trouvant dans une poignée de main les voies du progrès !

Déjà présente aux Rencontres en 2000, la troupe du Théâtre de Jade a montré une fois de plus l'efficacité de son langage et la pertinence de son rôle, particulièrement pour les sujets polémiques.

Le Théâtre de Jade
26, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 Paris
tel. 01 43 29 24 08
email : champe@club-internet.fr



« Une logique d'ergonomie en santé mentale »

Service d'accompagnement à l'emploi, Orsac Insertion aide les personnes handicapées psychiques, jeunes et adultes, à réintégrer le monde professionnel.

Atelier de recherche d'emploi
Depuis le printemps, Orsac Insertion propose aux personnes suivies un atelier de techniques de recherche d'emploi, en petit groupe, le jeudi après-midi.

L'outil informatique
L'initiation à l'informatique est un des outils utilisés par Orsac Insertion : elle peut s'inscrire dans un parcours d'insertion ou, en amont, aider à l'évaluation des compétences de la personne.

Chiffres et lieux
Orsac Insertion a suivi 278 personnes en 1999, 366 en 2000, 377 en 2001, sur les secteurs de Bourg, Oyonnax, Ambérieu, Belley et Trévoux.

Transept
Orsac Insertion est membre du collectif Transept, qui a pour but de « faire connaître et reconnaître les spécificités des handicaps psychiques résultant des maladies mentales, dans un processus d'insertion professionnelle ».

« **J**eunes en souffrance, adultes présentant des troubles psychiques, travailleurs handicapés : Orsac Insertion s'adresse aux personnes suivies par les professionnels de la santé mentale ou adressées par la Cotorep et les Missions locales. Créé en 1994, ce service d'accompagnement à l'emploi « se situe à l'articulation entre le sanitaire et le social », explique son directeur, Frédéric Dewulf. Unique en son genre dans l'Ain, il a pour vocation de soutenir les personnes en situation de handicap psychique, « afin de les aider à retrouver un équilibre dans leur vie personnelle et professionnelle ». L'accompagnement, « *cousu main* » pour chaque personne suivie, dans une « *logique d'ergonomie en santé mentale* », s'appuie sur des entretiens individuels et une palette d'outils, en lien avec un large réseau de partenaires (établissements médico-sociaux, ANPE, médecins, structures d'insertion par l'économique, entreprises...).

« Les personnes handicapées psychiques ont accès aux droits de tous et notamment à celui de travailler.* »

Au fil des ans, Orsac Insertion a diversifié ses actions, afin de répondre aux besoins des personnes suivies et aussi des professionnels confrontés à l'accueil de publics en souffrance psychique.

Avec et après la psychiatrie
L'action première reste le SAE (Service d'accompagnement à l'emploi), qui agit sur prescription des services de psychiatrie du CPA, avec lequel une convention de partenariat vient d'être signée. Du bilan de la personne jusqu'au suivi de son insertion pérenne dans l'emploi, le parcours passe par plusieurs étapes : bilan individuel et professionnel, pré-projet (à « tester » via des stages en entreprise), plan d'action (contrats d'insertion, formation...). « La personne qui sort d'une période de soins a besoin de « faire un travail de deuil » lié aux conséquences de la maladie, il faut l'aider à se réajuster à ses nouvelles

réalités, recibler ses projets. Mais son parcours d'insertion ne sera pas forcément linéaire, il peut être sujet à des aléas, des rechutes ». L'accompagnement s'inscrit dans la durée, jusqu'à 3 ans.

Avec la COTOREP
Avec et pour la Cotorep, Orsac Insertion a mis en place le CBTH (Centre de bilan pour travailleurs handicapés) qui, en aidant à l'évaluation et l'orientation des travailleurs handicapés psychiques, offre un précieux « outil d'aide à la décision ».

Du secteur protégé à l'entreprise ordinaire
En lien avec le FAT-CAVA, l'atelier protégé Les Ateliers de Brou (Adapei) et le CAT La Freta, le SAIMO (Service d'accompagnement à l'insertion en milieu ordinaire) a pour mission d'aider les travailleurs handicapés qui souhaitent évoluer du secteur protégé au milieu ordinaire.

Spécial jeunes
Lancé en 2001, le CBJ (Centre de bilan jeunes) mène une action en deux volets complémentaires : aux conseillers des Missions locales jeunes et PAIO, il apporte un appui technique ; aux jeunes en souffrance ou désocialisation, il apporte une aide afin d'élaborer et préparer un projet professionnel adapté. À noter : la « composition rare car très décloisonnée » de la commission technique qui réunit, une fois par mois, des représentants du PDITH, de la Cotorep, de l'Éducation nationale et de la CDES avec l'appui technique du CREAL (Centre régional pour l'enfance inadaptée).

Aussi pour les handicapés physiques
Le SAME (Service d'aide au maintien dans l'emploi) propose aux patients du centre de rééducation fonctionnelle L'Orchet (présentant un handicap physique) un accompagnement individuel visant le maintien dans l'entreprise ou l'élaboration d'un projet de reconversion.

* (extrait de la charte du collectif Transept)

• ODAS, Observatoire de l'action sociale décentralisée.

Cet organisme de statut associatif a été créé en 1990 pour développer une réflexion commune des principaux décideurs et acteurs de l'action sociale, dans un lieu neutre, à partir d'enquêtes et d'études. Cette réflexion doit « contribuer à l'amélioration des réponses, des organisations et des pratiques dans le domaine social ».

L'ODAS publie des ouvrages et des rapports et organise des rencontres nationales et locales. Son délégué général est Jean-Louis Sanchez (responsable d'une équipe d'une quinzaine de personnes). Le conseil d'administration comprend 2 collèges, un pour les collectivités locales (Départements, villes, communes), l'autre regroupant des administrations et institutions (ministères, organismes de protection sociale, UNIOPSS, UNAF, etc.)

Pierre Méhaignerie en est actuellement le président.
www.odas.net

ODAS, 37, boulevard Saint Michel
75005 Paris
Tél. 01 44 07 02 52 / email : com@odas.net

• L'ODAS organise les Assises Rhône-Alpes du développement social les 27 et 28 mars 2003 à Bron.

• ADELS, Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale

Cette association indépendante créée en 1959 édite le magazine *Territoires*, dont Georges Gontcharoff fut rédacteur en chef. Elle organise des formations et des rencontres pour les élus et les acteurs sociaux. Elle réalise des études à la demande d'organismes ou de collectivités locales. L'ADELS anime également un réseau de villes engagées dans la dé-

mocratie participative.
Son directeur est François Hannover.
www.adels.org
ADELS, 108-110, rue Saint Maur - 75011 Paris
Tél. 01 43 55 40 05 / email : info@adels.org

• À lire...

- Georges Gontcharoff a écrit de nombreux ouvrages, dont une série consacrée aux compétences communales. Le dernier tome vient de paraître, précisément sur la démocratie locale participative. Commande auprès de IFC2G, Georges Gontcharoff, 196, rue des Voies du Bois, 92700 Colombes

- *Les élus locaux*, de Jacques de Courson, est publié aux Éditions d'Organisation. (Paris, 2000) www.editions-organisation.com



Elsa, Sébastien et Claudette œuvrent sur des secteurs géographiques différents. Mais le métier de conseiller agricole MSA est aussi un travail d'équipe. Ensemble, ils préparent une plaquette sur leur métier, à l'attention des partenaires MSA et extérieurs.

Accompagner les exploitants en difficulté

A l'écoute des exploitants en difficulté, les conseillers agricoles apportent soutien et suivi individuels. Ni conseillers techniques ni travailleurs sociaux, ils sont trois dans l'Ain, employés par la MSA.

Claudette Coste parcourt quotidiennement la Bresse, Elsa Bonfils sillonne le Bugey et le Pays de Gex, Sébastien Blatrix les routes de Dombes. Tous se rendent, au quotidien ou presque, de ferme en ferme, petite, moyenne ou grande, de plaine ou de montagne... Tous trois sont conseillers agricoles MSA. C'est-à-dire non pas conseillers en techniques de production, matériels et équipements ou en techniques de commercialisation. Ils ne sont pas non plus conseillers en gestion et comptabilité, bien que leur rôle les amène à se pencher régulièrement, avec l'exploitant, sur les comptes de son entreprise.

Claudette, Elsa et Sébastien ont pour métier d'aider les exploitants en difficulté, les accompagner dans le redressement de leur exploitation ou leur reconversion professionnelle. « C'est d'abord un travail d'écoute, d'échange, souligne Elsa. Il faut qu'une relation de confiance s'établisse avec la personne. Derrière des difficultés financières, il peut y avoir aussi des problèmes personnels, familiaux, de santé... Nous avons une mission sociale forte ».

« Le conseiller est un médiateur »

La mission passe par des entretiens (et un accompagnement aux démarches à l'extérieur si besoin). Un contrat d'engagement relie l'agriculteur et le conseiller, qui analysent ensemble les difficultés, réalités et potentialités, de l'exploitation, et définissent objectifs, projet et actions à mettre en place. « Les agriculteurs en difficulté se renferment souvent chez eux, ont tendance à s'isoler. Parfois, ils

n'ouvrent même plus leur courrier. Nous sommes là pour aider l'exploitation à renouer les liens avec son environnement. Le conseiller est un médiateur », insiste Sébastien. « Le plus important, c'est le niveau humain. On aide les personnes à reprendre pied, à rééquilibrer les choses, à dédramatiser, à retrouver leur dignité », ajoute Claudette. Accompagner la personne, c'est l'aider à faire ses comptes, à effectuer des démarches auprès d'administrations, d'organismes bancaires, agricoles, déposer un dossier de demande de RMI agricole si nécessaire... C'est faire « avec » elle et non pas simplement « pour » elle. « Ce n'est pas forcément facile au départ, reconnaît Fabienne Le Page, responsable du service Action sociale de la MSA (dont dépendent les conseillers agricoles). Lorsque le service contentieux ou l'assistante sociale nous alerte sur une situation, elle est souvent déjà bien dégradée. Il faut accompagner l'exploitant pour qu'il accepte un plan de redressement ou un projet de reconversion, et surtout qu'il le construise lui-même, avec le conseiller ».

Un travail d'équipe

Le travail est de longue haleine : « Le suivi peut être très long. On avance par petites touches. Il peut y avoir des rechutes, des problèmes pas forcément dus à la façon de gérer l'exploitation : un climat néfaste à une récolte, une maladie dans un troupeau... L'équilibre d'une entreprise est très fragile », prévient Claudette. La durée du suivi et le rythme des visites – souvent bimensuelles au départ – sont évolutifs en fonction des besoins.

Si la mission du conseiller agricole repose sur

l'accompagnement individualisé, elle n'en est pas moins un travail d'équipe et de partenariat. Partenariat avec les assistantes sociales (de secteur et de la MSA), les autres services et les antennes locales de la MSA, les professionnels agricoles, les conseillers de la Chambre d'agriculture, les institutions... Depuis deux ans, la MSA a noué un accord avec la Fédération des coopératives laitières et le syndicat du contrôle laitier, afin de prévenir les risques de cessation du ramassage du lait chez les exploitants. En 2002, Elsa a suivi 25 exploitations en difficulté, Sébastien 27, Claudette 29. Pas simple, pour autant, de dresser un bilan quantitatif de l'action. Le bilan qualitatif, lui, est assurément positif. • A.P.



Actions collectives

Les conseillers agricoles mènent aussi, dans le cadre la politique d'administration, des actions collectives de développement social local. La forme diffère mais le fond reste le même : aider à construire des projets adaptés aux réalités locales, visant à redynamiser la vie socio-économique d'un territoire.

Dans le Bugey, la MSA, la Chambre d'agriculture et un centre de formation agricole ont créé un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet de création d'activité en milieu rural. Elsa assure le suivi post-installation des nouveaux exploitants.

En Dombes, Sébastien a participé à la mise en place et l'animation de réunions collectives sur la préparation à la cessation d'activité, axées autour de sept thèmes définis suite à l'envoi d'un questionnaire aux exploitants potentiellement concernés. Menée sur un canton (sur deux communes éloignées), l'expérience peut servir d'exemple pour d'autres.

En Bresse, Claudette met en place un groupe de réflexion et d'entraide, ouvert aux personnes qu'elle suit. La première séance est prévue le 15 février.

Un métier jeune

La MSA de l'Ain est une des rares en France à employer des conseillers agricoles (la fonction peut exister dans d'autres départements mais recouvrir des missions différentes : en Dordogne, l'axe est mis sur le développement agricole et rural). Le métier est jeune : sous sa forme actuelle, il a été créé en 1994. Auparavant, la MSA employait 3 « conseillers », mis à disposition de la Chambre d'agriculture. L'adhésion au programme Regain (programme d'accompagnement social des agriculteurs en difficulté) et le « rapatriement » des 3 conseillers au sein de la MSA ont amené à redéfinir leur mission. « Il ne s'agit pas de socialiser à l'excès tous les problèmes ! Mais, simplement, aider à avoir une autre vision, plus globale, sur son exploitation, son budget, ses difficultés. Quand le monde agricole a besoin d'une aide économique, il la demande à l'État. Quand un agriculteur a des difficultés sociales, il a beaucoup de pudeur, il ne demande rien à personne », souligne Claude Laurent, directeur de la MSA de l'Ain. Aujourd'hui, sur chaque secteur (Bresse, Dombes, Bugey/Pays de Gex), la MSA emploie 2 assistantes sociales et 1 conseiller agricole, qui œuvrent en synergie et complémentarité. Trois postes supplémentaires d'assistante sociale, liés au suivi de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), sont venus renforcer ces moyens.

Un challenge

« Le plus important, c'est le soutien moral. J'ai appris que, malgré les difficultés, il ne faut jamais baisser les bras. J'aime mon métier, je voudrais juste pouvoir en vivre dignement », explique Marie-Pierre, agricultrice en Bresse, chez qui Claudette Coste se rend tous les mois, depuis deux ans. Ensemble, elles établissent à chaque visite le budget prévisionnel de l'exploitation. « Quand on a une trésorerie toujours sur le fil, il faut vraiment la suivre au quotidien. Une exploitation, c'est une mini-entreprise », reconnaît la jeune exploitante. Mais la conversation aborde souvent bien d'autres sujets que la pure technique comptable : « Un relationnel se crée, Claudette est très ouverte, elle comprend les difficultés. Alors que souvent chez les agriculteurs autour, je sens beaucoup d'intolérance ». Au fil des rendez-vous, Marie-Pierre a retrouvé le courage de lancer de nouvelles démarches. Le challenge de redresser l'exploitation suit son cours...

Conseiller et conseiller...

Ne pas confondre conseiller agricole MSA et conseiller technique de la Chambre d'agriculture, même s'il leur arrive de faire appel l'un à l'autre et travailler ensemble pour aider une exploitation en difficulté. « Nos deux rôles sont complémentaires, explique Philippe Chrétien, conseiller Chambre d'agriculture. Le conseiller de gestion ou technique de la Chambre va faire un diagnostic de la situation de l'exploitation, proposer un plan de redressement financier, mais il ne va pas intervenir sur le suivi de la trésorerie. Le conseiller MSA va apporter un suivi régulier, un regard extérieur, plus global ; il va faciliter l'aspect relationnel, avec les fournisseurs, les administrations... ».

Mettre les travailleurs handicapés en situation professionnelle

Entre CAT et monde de l'entreprise, les ateliers protégés offrent aux travailleurs handicapés des conditions de travail les plus proches possibles du milieu ordinaire. L'Adapei en gère cinq dans l'Ain.



La convention nationale du secteur d'activité s'y applique, des exigences de performance et rendement y sont définies, tout employé y signe un contrat de travail avec l'employeur et est rémunéré par un salaire.

« Un atelier protégé, c'est une entreprise », explique Richard Aumond, directeur de l'Adapei de l'Ain. Mais une entreprise particulière, sans but lucratif, ne pouvant être créée que par une personne morale, et ayant pour vocation d'être un tremplin entre le CAT (centre d'aide par le travail) et l'entreprise ordinaire. L'atelier protégé emploie des travailleurs handicapés (au minimum 80 %), dans des conditions de travail proches du milieu ordinaire, tout en étant adaptées au rythme de chacun.

Objectif qualité

Sans but lucratif ne signifie pas sans exigences de qualité. Inséré dans le tissu socio-économique local, l'atelier protégé est soumis aux règles et contraintes du marché. « Il y a seize entreprises de nettoyage sur le secteur de Bourg ! Dans une entreprise ordinaire, les ouvriers partent travailler seuls sur le chantier. Ici, ils sont encadrés. Le chef d'équipe les emmène et les ramène, il leur explique le travail, vérifie la qualité. C'est un point important, pour tenir face à la concurrence », souligne Bernard Marchandise, directeur de Maison Nette.

« Avant, j'étais en CAT. Ici, les horaires de travail sont différents, le rythme est plus élevé, le salaire aussi » explique Georges, 47 ans, ouvrier chez Adapaysage. « Les maisons de retraite nous réclament : pour un entretien d'espaces verts, on déplace une équipe de 6 ou 7 personnes, qui reste une demi-journée. Un contact s'établit

avec les personnes âgées. Les travailleurs handicapés sont souvent très bien accueillis, peut-être parce qu'ils sont porteurs d'une certaine image d'honnêteté » note le directeur, Bernard Chevalier.

Objectif insertion

« Le travailleur doit comprendre qu'il est en situation professionnelle », insiste Nicolas Panisset, responsable de production chez Maison Nette. Le plus difficile, c'est trouver l'équilibre entre les performances de la personne et les exigences de rendement ». Le mot adapter prend ici tout son sens. Le terme d'atelier adapté pourrait d'ailleurs remplacer celui d'atelier protégé, à la demande du Groupement national.

Adapter le travail, c'est aider la personne à l'effectuer, à se former, se qualifier, progresser... afin, si possible, de le quitter pour un emploi en milieu ordinaire. Viser l'insertion peut aussi passer par la mise à disposition de « TH » en entreprise ordinaire. « C'est notre cheval de Troie, dixit Francis Moricheau, directeur de La Tuilerie. Mais on se heurte souvent au carcan réglementaire de la convention du secteur des plastiques ».

Former aux savoir-faire ne suffit pas toutefois à garantir l'insertion durable et réussie : encore faut-il aussi accompagner la personne dans son quotidien et ses savoir-être. Cet accompagnement n'est pas inclus dans le temps de travail. Mais chaque atelier s'efforce de le proposer, via un organisme proche ou extérieur. Reste que « l'insertion est un projet ambitieux, rappelle Serge Gréhal, directeur des Ateliers de Brou. Il faut tenir compte des réalités : certains travailleurs handicapés y arriveront mais pas tous. Adapter le travail, c'est aussi par exemple adapter les postes pour des personnes qui sont proches de la retraite ».

• A.P.

Maison nette



Spécialisé dans le nettoyage de tous locaux, l'atelier protégé Maison Nette emploie 28 travailleurs handicapés. Du lundi au vendredi, de 4 h à 12 h, les trois équipes se répartissent les chantiers (80 % de contrats annuels renouvelables, le reste étant des travaux ponctuels).

« Avant, les horaires étaient décalés. Leur harmonisation a permis d'être plus souple dans la composition des équipes, d'améliorer le service », explique le directeur. L'atelier a pour clients des entreprises, des collectivités locales, des organismes bailleurs (tels Bourg Habitat), des particuliers... Accent est mis sur la formation, notamment à la sécurité – les 28 « TH » ont passé l'attestation de formation aux premiers secours – et la qualification : habilitation électrique, conduite de nacelles élévatrices. L'insertion en milieu ordinaire reste toutefois délicate, en raison des « conditions de travail très dures dans les entreprises de nettoyage ». Elle a parfois plus de chance de réussir dans un secteur autre : un ancien employé travaille aujourd'hui dans un abattoir volailler.

Côté plein air



Chez Adapaysage, l'ensemble du personnel (16 TH et 3 encadrants) est masculin. Créé en 1989 afin d'offrir un débouché aux personnes sortant

des IMPRO ou CAT de Treffort et Marboz, l'atelier entretient et aménage des espaces verts, publics ou privés, dans un rayon de 60 km autour de Bourg. L'insertion en milieu ordinaire se vit au rythme d'environ une par an, « rarement dans le secteur espaces verts, plutôt en usine ». La formation peut être qualifiante : un employé se forme à conduire des engins de chantier. Le mot adapter est à double sens : « C'est souvent difficile d'envoyer les personnes se former dans des organismes classiques », souligne Bernard Chevalier. Il faut trouver des centres de formation sachant s'adapter aux personnes handicapées, tels que Ladapt ou l'ADEA ».

En cuisine



Ouverte 7 jours sur 7 à midi, et le vendredi et samedi soir, la Maison des pays de l'Ain, à Saint-Étienne-du-Bois, sert parfois plus de 300 repas par jour. Sans compter le service traiteur, la préparation des 50 repas portés chaque jour au domicile de personnes âgées, et la boutique de produits régionaux. Le rythme de travail des 12 TH de cet atelier protégé, en cuisine ou en salle, doit être rapide.

« On ne peut pas accueillir de personnes souffrant de graves troubles de personnalité car la pression et le contact avec la clientèle sont permanents », reconnaît B. Chevalier. Au chapitre formation, s'inscrivent entre autres : présentation, relation à l'autre, démarches administratives...

Filière plasturgie

À Oyonnax, la Tuilerie emploie 29 TH, encadrés par 3 moniteurs-contremaîtres. L'atelier effectue des travaux de montage et assemblage de pièces pour la plasturgie. Une tâche qui permet de « bien juger l'autonomie de la personne » et qui peut conduire à l'entreprise « classique ». « On compte 1 à 3 insertions par an, note F. Moricheau. Mais il y a nécessité d'un service d'accompagnement de la personne ». Pour l'instant, cette tâche-là est portée par le CAT voisin.



Côté industrie

À Bourg-en-Bresse, les Ateliers de Brou emploient 26 TH, dont 75 % de femmes. La sous-traitance industrielle offre un éventail de débouchés vers le milieu ordinaire. « Mais il faut éviter de projeter des a priori sur les personnes ! prévient Serge Gréhal. Une déchetterie souhaitait embaucher quelqu'un, nous avons présenté trois salariés. Finalement, c'est une autre qui a été prise, pour laquelle nous n'avions pas pensé au départ que le poste conviendrait ». Le regard extérieur est précieux : l'atelier a choisi de confier l'accompagnement des personnes à un organisme indépendant, Orsac Insertion.



Étape ou pas étape ?

L'atelier protégé est censé être un maillon entre le CAT (ou l'IMPRO) et l'entreprise ordinaire. « De ce point de vue, le dispositif n'est pas performant, reconnaît le directeur de l'Adapei. Le législateur s'est trompé : beaucoup de gens n'ont pas la capacité de quitter l'atelier protégé ou même le CAT ». En outre, viser l'insertion exige des moyens pour financer formation et accompagnement. Or « un atelier protégé doit verser au TH un salaire minimum de 35 % du Smic, la direction du Travail apportant un complément de rémunération jusqu'à 55 %. On passe d'un fort subventionnement des DDASS, pour les CAT, à un quasi désert des aides, pour les AP » Le Groupement national des ateliers protégés milite pour une réforme du financement.

Incitatif

Passer commande à un atelier protégé permet aux particuliers de bénéficier de déductions fiscales, et aux entreprises de s'acquitter de leur obligation légale d'employer des personnes handicapées. La formule est donc « incitative »...

Liste d'attente

L'Adapei de l'Ain gère cinq ateliers protégés. « De plus en plus, les associations hésitent à en mettre en place de nouveaux » dixit R. Aumond. « Une centaine de personnes sont sur la liste d'attente de la Cotorep, rappelle-t-on chez Adapaysage et à la Maison des pays de l'Ain. Mais elles ne correspondent pas toujours au profil recherché ».



« Ils ont raconté une belle histoire, qui montre la difficulté à s'intégrer quand il n'y a pas de communication. » Mylène a eu un rôle dans le film, « un rêve de gosse », plaisante-t-elle.

Cinq jeunes des Carronnières, à Meximieux, ont tourné un film de fiction, présenté dans un festival national en octobre 2002. Des habitants du quartier ont participé au financement du projet et au tournage.

Aucun ne l'explique clairement, mais ce film tourné par cinq jeunes de 17/18 ans du quartier est aussi leur fierté à eux, les habitants des Carronnières. Pourquoi ? Quel rapport entre cette fiction de 8 minutes et le quartier, sur les hauteurs de Meximieux ? « Ça vient d'ici, de nos HLM ». Une évidence. Malgré les coups de gueule, les sautes d'humeur et les heurts de génération ou de voisinage, il flotte dans le quartier comme un air familier, un sentiment commun d'appartenance à cette poignée d'immeubles. Tout étranger qui entre ou quitte à pied le quartier est salué, par les plus jeunes comme par les adultes.

Ça ne signifie tout de même pas qu'on fasse la fête ensemble sur les parkings. Ce genre d'initiative vient de l'extérieur, en l'occurrence de l'animateur du Club de jeunes Alatfa. Claude-Alexandre Goulard a déjà organisé une ou deux réjouissances de ce type depuis 18 mois, avec son acolyte Foued Labebe. Mais la grosse affaire du quartier, en 2002, ce fut en fait le film. « Le club des jeunes accueille officiellement les petits de 4 à 11 ans, ainsi que les 12/16 ans dans le cadre d'un contrat Temps libre*. Mais on peut difficilement fermer nos portes aux plus âgés. » Surtout lorsqu'ils ne sont pas connus que pour leur politesse. Ayant remarqué chez eux une passion du cinéma et une culture assez éclectique dans ce domaine, Claude-Alexandre Goulard leur proposa début 2002 de se lancer dans la réalisation d'un film vidéo. Court métrage, mais long ouvrage : grâce à des financements extérieurs, le club a fait appel à un intervenant professionnel, une fois par semaine. Et l'équipe

Quand tout un quartier se fait un film...

s'est mise au travail. Souhaitant participer au festival Regards jeunes sur la cité, l'équipe a dû se plier aux exigences de la compétition : 8 minutes maximum, format vidéo, deux thèmes au choix (« contact » ou « mémoire ») et copie rendue pour le 25 septembre.

Les habitants se sont pris au jeu

L'histoire a été construite autour du mot « contact ». Les cinq co-scénaristes ont inventé le personnage d'un jeune de quartier (qui ressemblerait aux Carronnières), sourd et muet et donc coupé des autres. En face, un psychiatre peu attentif à ses clients, qui vit bien dans sa résidence chic. La rencontre improbable entre les deux personnages débouche sur un échange sincère.

Dès le départ, il était entendu que les habitants du quartier seraient associés au projet. Ils ont participé derrière et devant la caméra. Des familles ont préparé les plats servis au repas de quartier de juin et à la fête de septembre, dont les bénévoles (modestes) ont contribué à financer le film. Une famille marocaine a prêté son salon pour le tournage d'une scène ; des habitants ont fait de la figuration, certains ont eu de vrais rôles avec des dialogues. Pilier du quartier depuis 20 ans, Mylène s'est prêtée au jeu avec délice. Elle incarnait une dame « bon-chic-bon-genre » plutôt ronchon (un pur rôle de composition). Les jeunes réalisateurs ont également sollicité un habitant avec lequel ils entretenaient pourtant des rapports plutôt tendus. L'homme ayant accepté, l'expérience semble avoir contribué à adoucir leurs relations. Karima a accepté « pour

le quartier » (sûrement aussi pour le plaisir). Elle a joué une mère de famille qui se fait aider par le jeune Mouss et l'invite à prendre le thé. Le stress, en fait, était du côté des cinq réalisateurs. Ils ont trouvé le tournage éprouvant, limite « prise de tête ». « Tourner avec des amateurs, c'est pas facile ! Ils prenaient des fous rires, se trompaient sur le texte, ils regardaient la caméra quand il ne fallait pas... Il fallait faire plusieurs prises. » L'équipe de tournage se trouvait en plus entourée d'un attroupement de gamins peu disciplinés. L'étape qu'ils ont préférée fut le montage du film, en septembre, « à l'arraché », dans un vrai studio. Hakim, Chafik, Larbi, Abdel et Samir sont sans concession sur leur film, qui a pourtant été sélectionné au festival. « On se donne à peine la moyenne », juge Hakim en se reconnaissant les circonstances atténuantes : des dizaines d'heures de travail pendant six mois, en plus du lycée. Le film passera au cinéma de Meximieux samedi matin 1^{er} février. • A.B.



Fetin et Imaine ont joué, dans le film, le rôle de deux copines qui vendent des billets de tombola dans l'immeuble chic du psychiatre (et se font « jeter » par la concierge). Les dialogues n'étaient pas écrits, mais bien préparés. Elles ont aimé, ont beaucoup ri (sûrement trop de l'avis des réalisateurs), et sont prêtes à recommencer. Karima (en haut sur la photo) s'est surprise « à prendre plaisir à jouer la comédie ».

Après le film, un festival musique

Le projet vidéo a finalement coûté 5 600 euros. Les cinq jeunes réalisateurs et Claude-Alexandre Goulard sont allés présenter leur film, « Sens en action », au festival Regards jeunes sur la cité, qui se tenait à la Cité des sciences de la Villette à Paris du 29 au 31 octobre. Ce fut deux jours passionnants, « le luxe », un final royal pour un travail que les jeunes garçons jugent plein d'enseignements. Ils ont touché à tout, du scénario au montage, et s'apprentent à connaître le stress de la présentation du film devant « leur » public, les habitants de Meximieux, en février.

En 2003, le Club des jeunes des Carronnières monte un festival de musique et de danse sur la ville, avec l'autre centre de quartier de Meximieux, de gestion municipale celui-là.

L'histoire

« Mouss et le psychiatre sont à l'opposé l'un de l'autre. » En fait, ni l'un ni l'autre ne communiquent vraiment, le premier parce qu'il est sourd et muet, le second parce qu'il porte peu d'attention aux autres. « Leur destin n'était pas de se rencontrer, et c'est pourtant ce qui leur arrive, raconte Chafik. C'est un film qui se termine bien. » Les jeunes ont pris un parti cinématographique culotté : ils ont tourné en vue subjective, caméra sur l'épaule. « Le spectateur est placé dans la peau des personnages, soit le psychiatre, soit Mouss, explique Hakim. Il voit par leurs yeux. Et lorsque la voisine s'adresse à Mouss, qui est sourd, la bande son de sa voix est coupée. En fait, le spectateur ne voit les deux personnages qu'à la dernière scène. »

Claude-Alexandre a été recruté d'office pour jouer le psychiatre. Il a été surtout un « assistant de production » précieux, participant aux négociations avec la mairie, le CCAS ou la Poste où des scènes ont été tournées. (Le responsable de l'agence de la Poste a ouvert son bureau à midi pour le tournage et a joué son propre rôle).

Au menu des formations

L'OPAC de l'Ain propose à ses salariés un large éventail de formations « à la carte », en lien avec l'évolution des métiers et des outils de travail.

Se former tout au long de la vie : l'expression est devenue courante. À l'OPAC de l'Ain, on pourrait dire : se former tout au long de l'emploi. Outil de qualification et de professionnalisation, d'épanouissement des personnes et d'évolution des métiers, la formation, qu'elle soit dispensée en interne, au siège ou en agences, ou à l'extérieur, est partie intégrante de la vie de l'organisme bailleur social. Qu'il s'agisse de former les nouveaux embauchés aux règles et au vocabulaire du mouvement HLM, d'offrir aux salariés en poste des réponses aux questions se posant dans leurs métiers, de leur apporter les indispensables savoir-faire qui leur permettront d'utiliser au mieux de nouveaux outils et équipements de travail. Ou voire même d'aider les futurs retraités à préparer leur départ...

« La formation ne se réduit pas aux stages qui sont inscrits au plan de formation ! prévient Jean-François Jagu, responsable du service Ressources humaines. C'est aussi toutes les actions autour : les journées professionnelles où les salariés choisissent de s'inscrire (telles que les Rencontres d'InterAction), les accompagnements individuels dans le cadre de remises à niveau par exemple, les congrès et séminaires, la mise en place et la circulation de documents et outils ». Le tout est évolutif et s'inscrit dans une logique d'amélioration des compétences des salariés mais aussi de l'organisation interne, et au final de la qualité des services aux locataires.

Le catalogue de formations diffusé à tous les salariés (sur papier et via intranet, avec en outre des permanences d'information dans les agences et antennes OPAC), qui constitue l'offre interne de base, n'a pas vocation à rester figé. « Les salariés se positionnent pour tel ou tel stage, mais ils donnent aussi des idées, ce qui permet de faire émerger de nouveaux besoins et d'y apporter des réponses ». Lancée par des chargés d'entretien,

l'idée d'une formation sur « toxicomanie et prévention » a fait son chemin : elle est inscrite au plan 2003, à l'attention d'un groupe de chargés d'entretien et d'un groupe d'administratifs.

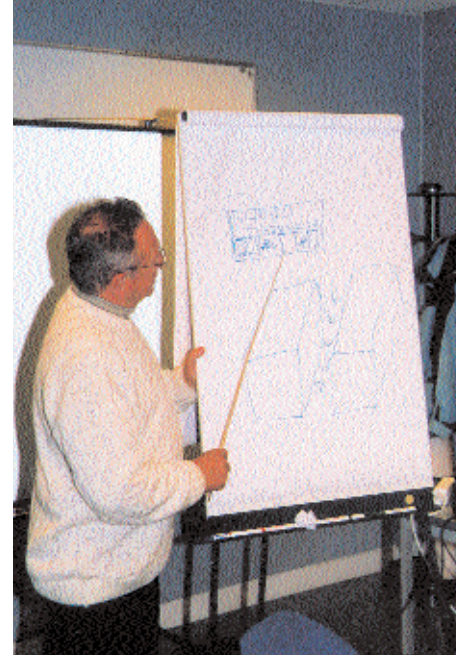
Adapter les outils

Un parcours de formation est défini avec lui et son responsable pour tout nouvel embauché ou salarié muté. Il se construit ensuite selon ses besoins et souhaits. Le menu est à la carte : « Les besoins de perfectionnement ne sont pas homogènes : la formation est de plus en plus individualisée ». Au lieu de monter un groupe de 8 salariés pour un stage qui ne correspondra pas forcément aux attentes de tous, mieux vaut proposer à chacun une demi-journée de formation individuelle, sur son poste de travail. Employeur et employé y gagnent : le premier en organisation et coût – « l'accompagnement individuel permet de dépenser moins et mieux » –, le second en efficacité immédiate.

Les outils de formation, eux aussi, sont adaptés. L'informatique étant désormais un instrument de travail indispensable, un parcours spécifique a été mis en place pour les personnes qui présenteraient des difficultés particulières.

« Faire de la formation un comportement »

Outil de travail commun à tous, l'intranet est aussi outil de formation. Chaque salarié peut y trouver le catalogue des stages proposés et apporter ses suggestions. Et il permet de véhiculer infos, documentations, outils et savoirs. « Une personne qui rentre de stage est riche de nouveaux savoirs, elle doit les faire circuler, les partager ». Sans pour autant se métamorphoser en formateurs à plein temps, les salariés sont invités à transmettre leurs acquis à d'autres.



Budget

En 2002, le budget formation de l'OPAC de l'Ain s'est élevé à plus de 158 000 €. En 2003, il dépassera 170 000 € (budget prévisionnel). Soit, chaque année, quelque 2 % de la masse salariale.

Temps de formation

En 2001, 977 salariés ont suivi un stage. Soit, au total, 9753 heures de formation (7 177 en 2000, 5368 en 1999). La plupart des formations sont courtes (1 à 3 jours).

Nombre de participants ayant suivi une formation

Effectifs par catégorie socio-professionnelles	2001	2000	1999
Ouvriers non qualifiés	216	57	32
Ouvriers qualifiés	50	21	15
Employés	111	42	30
Agents de maîtrise	399	134	102
Cadres et ingénieurs	201	55	44
Total effectif	977*	309	223

* La hausse s'explique par de nombreux recyclages des titres d'habilitation électrique et diverses formations courtes internes (euro, Aravis, marchés publics).

Nouveautés

À l'affiche, entre autres, du catalogue 2003 : des stages de préparation à la retraite et de gestion du stress. À tester... En projet : une présentation de l'AVEMA (dans le cadre des formations à la gestion des conflits).

Certains deviennent « formateurs internes » ou « personnes ressources » : « le pôle formation amène des compétences pédagogiques à des gens qui ont des savoir-faire techniques ». Ainsi une personne chargée de l'accueil a co-produit et co-animé un stage interne sur les techniques du bâtiment.

Être formé et former à son tour, exprimer ses propres besoins de formation, proposer et non plus seulement « consommer » des stages : « Il faut faire de la formation un comportement ». Le vœu est lancé. ● A.P.

Hit-parade

L'éventail des formations touche tous les domaines : administratif, bureautique, construction, entretien, finances/comptabilité, gestion locative, juridique, langues, management, organisation du personnel / communication, politique / patrimoine, et divers. Au hit-parade des formations les plus demandées pour 2003 : Toxicomanie et prévention, Troubles du voisinage, Gestion des conflits, Sécurité des biens et des personnes, Fonctionnement d'un bâtiment, Connaissance des cultures étrangères, Contrats d'entretien, Relation au locataire.

Spécial chargés de secteur

Le métier de chargé de secteur exige polyvalence et connaissance du terrain. Un poste de formateur à plein temps a été créé pour assurer l'accompagnement des nouveaux embauchés (12 en 2002). Leur parcours débute par un stage de 3 semaines, sur le site de travail. Mais il ne suffit pas de former. Encore faut-il garder un contact permanent entre formé et formateur, contrôler la pertinence et l'efficacité de la formation, et assurer un suivi. Le premier stage s'achève par un bilan, à double sens : « Il y a évaluation du formé par le formateur et vice-versa ».

Six mois plus tard, une seconde séquence permet de mesurer les acquis et prévoir si besoin un complément adapté.

Alternance

L'OPAC de l'Ain est aussi terrain de formation pour les élèves en stage en entreprise et les apprentis en alternance. Au siège, au sein des services Comptabilité, Action sociale, Formation ou autres, ou en agences, les possibilités sont diverses. Et les demandes nombreuses...

Outils polyvalents

Déclinée en plusieurs versions plus ou moins « light », la formation au mouvement HLM est aussi un « outil » de présentation utilisé avec et par des partenaires extérieurs tels que la CAF et le CEFORAL.

Partenaires

Les formations se suivent mais ne se ressemblent pas. Les unes sont totalement créées et dispensées en interne, au siège ou en agences. D'autres se déroulent à l'extérieur. Certaines sont co-produites, co-animées et faites sur mesure par divers organismes.

Service Formation

Intégré au service Ressources humaines, placé sous la responsabilité de Jean-François Jagu, le service Formation est à géométrie variable. Serge Perely, chargé de la gestion des formations, est aussi formateur. Jérôme Stingre assure la formation de tous les chargés de secteur. Des stagiaires complètent régulièrement l'équipe. Étudiant à l'Université catholique de Lyon, Vincent Basquin a été chargé, d'avril à octobre, de monter les parcours de formation visant à accompagner la mise en place du nouveau décret de la loi SRU sur les gardiens d'immeubles. Son stage a été suivi d'une embauche en CDD : Vincent est aujourd'hui assistant au service Ressources humaines.

Amandine Bernillon, étudiante en IUP de Management des équipes et Qualité (en alternance), a pour mission de concevoir des actions de formation pour les métiers administratifs d'agence.

Formation-action

Formation rime avec réflexion et action. « Le décret de la loi SRU sur les gardiens d'immeubles a amené à réfléchir sur leur rôle, à redéfinir des outils de formation, des référentiels de compétences », explique Vincent Basquin. Sur le terrain d'une formation-action, Vincent a conçu un dispositif d'accompagnement, visant à créer un véritable métier, reconnu par tous : chargé d'immeuble. Avec les chargés d'immeubles, les chargés de secteur et les chargés d'entretien, il a mis en place des formations adaptées aux nouveaux besoins (stages sur la gestion des conflits, la sécurité...).

Qui dit formation dit évolution, de la personne et du métier. « Les chargés d'immeubles ont bien senti cet aspect positif : le métier n'est plus le même qu'avant, la formation leur donne des repères, un nouveau poste a été créé : chargé d'immeuble référent ».



Vincent Basquin

Le pôle formation (de gauche à droite) : J. Stingre, S. Pérely, A. Bernillon

Cancer du sein : opération prévention



Le Conseil général lance une vaste campagne de dépistage du cancer du sein. Toutes les femmes de 50 à 74 ans sont conviées à effectuer une mammographie tous les 2 ans. Objectif : réduire la mortalité de 30 %.

Première cause de décès par cancer chez la femme, le cancer du sein a progressé ces dernières années : 25 000 nouveaux cas par an en 1985 en France, 36 000 en 1995. La mortalité reste toutefois stable depuis 1985 : 11 000 décès par an en France, 73 dans l'Ain. Plus le cancer est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont élevées.

« Dans les départements où le dépistage systématique du cancer du sein chez les femmes de 50 à 74 ans – la tranche d'âge la plus exposée – a été mis en place, on observe une chute de mortalité » confirme Gérard

« 11 000 décès par an en France »

Oustry, responsable Personnes handicapées et santé au Conseil général de l'Ain. En Rhône-Alpes, le dépistage systématique est déjà à l'œuvre dans le Rhône, la Loire et l'Isère. Dans l'Ain, après une phase de projet et d'organisation, il devient opérationnel en ce début d'année 2003. Désormais, toutes les femmes de 50 à 74 ans – plus de 62 000 – recevront par courrier une invitation à effectuer gratuitement, tous les deux ans, une mammographie chez un radiologue de leur choix. La liste des radiologues équipés leur sera communiquée par leur médecin traitant. L'examen est directement payé au radiologue par la caisse de sécurité sociale.

Une exigence de qualité

Cofinancée par les caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA et CMR) et le Conseil général, l'opération obéit à une stricte organisation, visée par un comité régional et sous-tendue par « une exigence de qualité ». Dans l'Ain, le choix a été fait de confier sa gestion à l'association qui gère le dépistage en Isère : l'ODLC (Office dé-

partemental de lutte contre le cancer).

Si l'examen reste simple et peu contraignant pour la personne, il nécessite un équipement matériel de haute technicité (mammographe et négatoscope) et un suivi limitant au maximum les risques d'erreur d'interprétation. Les cabinets de radiologie dûment équipés sont plus d'une dizaine dans l'Ain. Chaque examen fera l'objet d'une double lecture : lus d'abord par le radiologue ayant effectué la consultation, les clichés seront envoyés à l'ODLC pour une seconde lecture par un autre radiologue. En cas d'interprétation différente, un troisième radiologue sera sollicité. Au final, les résultats seront communiqués directement à la personne. Ils contribueront peut-être à la rassurer... ou à sauver une vie. L'objectif affiché dans l'Ain, en tout cas, est de réduire la mortalité par cancer du sein de 30 %. • A.P.

En France

Le programme de dépistage systématique a démarré en 1989, dans la Sarthe. Fin 2001, il était organisé dans 32 départements. Le taux de participation, en hausse progressive, s'élevait en 1999 à 41,2 % (et était supérieur à 50 % dans 8 départements). 28 % des femmes venant pour la première fois dans le cadre d'un programme de dépistage n'avaient jamais effectué de mammographie auparavant, 33 % en avaient effectué une plus de 3 ans auparavant.

Depuis le début du dépistage en 1989, plus de 9 400 cancers ont été détectés. Le délai moyen entre la date de dépistage et la date d'envoi du résultat est de 14 jours.

Source : ministère de la Santé (www.sante.gouv.fr)

Rendez-vous chez le radiologue

« Pour la profession, c'est un surcroît de travail ! Même s'il est impossible de prévoir quel pourcentage de femmes concernées répondront au dépistage » note Bertrand Bally, radiologue à Bourg-en-Bresse. Afin d'assurer la mise en place du dépistage systématique, les radiologues ont dû réorganiser leurs moyens matériels (équipements et locaux) et humains.



Sur les bassins de Bourg et Oyonnax, ils ont opté pour la coordination et la centralisation. Tous les examens de dépistage s'effectuent au centre de mammographie, implanté au sein du cabinet de radiologie de l'avenue du Champ de foire, à Bourg-en-Bresse. « Les médecins assurent des vacances. On y gagne en terme de délais d'attente pour le public : avant, pour une mammographie, il fallait souvent prendre rendez-vous 4 à 5 mois plus tôt ; maintenant, il faut environ 10 jours. Et on y gagne en qualité d'images radio, grâce au négatoscope ».

Comité féminin de l'Ain : objectif information

Suite à un questionnaire sur le dépistage du cancer du sein envoyé par les Mutuelles de France (de l'Ain) à leurs adhérentes, des femmes se sont réunies afin de créer le Comité féminin de l'Ain. « L'objectif de l'association est d'informer les femmes sur l'importance du dépistage : leur donner des infos claires, accessibles à toutes, peu médicalisées, afin de les inciter à l'effectuer », explique la présidente, Cécilia Pitta. Une action à mener auprès de tout public, et notamment des femmes « écartées des structures de soins » (femmes en difficulté, en milieu rural, d'origine étrangère...) ou « réfractaires aux actions de prévention, par peur du diagnostic ou par difficultés à se projeter dans l'avenir en portant une maladie ».

Née en novembre 2001, l'association a d'abord mis en place divers partenariats avec les acteurs de la santé publique, puis

élaboré des outils d'information. Premier outil : l'organisation de réunions-débats, élaborées en partenariat avec des associations de proximité et « préparées par un travail de contact préalable qui se fera dans le respect des différences ». Second outil, qui accompagnera le premier : une exposition mobile, en 4 panneaux brossant le portrait clair et détaillé du pourquoi et comment du dépistage. Un premier rendez-vous info-expo est prévu fin janvier à Bourg, en lien avec le Secours populaire.

Le Comité féminin de l'Ain est l'un des 22 existant en France. D'autres sont en cours de création. Tous ont le même but : « faire participer un maximum de femmes au dépistage du cancer du sein pour réduire la mortalité ».

5, avenue des Sports 01006 Bourg-en-Bresse
Tél. 06 74 89 15 11

Compétence

Le Code de la Santé publique donne aux départements compétence en matière de lutte contre le cancer.

Budget

Le Conseil général de l'Ain cofinance le dépistage, à hauteur de plus de 300 000 euros en 2002-2003. L'envoi des premiers courriers individuels aux femmes de 50 à 74 ans (plus de 62 000) sera étalé sur 2003-2004.

S'unir pour prévenir

L'organisation du dépistage sollicite divers partenaires : les professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes), l'assurance maladie (qui cofinance les structures de gestion et rembourse les actes), les collectivités locales (qui sont associées au pilotage du programme), les associations (qui informent et sensibilisent), l'État (qui définit la politique de dépistage).

L'information sur la mise en place du dépistage systématique dans l'Ain sera relayée par les associations partenaires œuvrant pour la prévention de la santé, telles que la Ligue nationale contre le cancer et le Comité féminin de l'Ain.

Quelques chiffres

- 1 cancer sur 4 est un cancer du sein.
- 1 femme sur 10 est frappée par le cancer du sein au cours de sa vie.
- Le taux de survie est estimé à 67 % à 5 ans, 48 % à 10 ans.
- En Suède, le dépistage systématique a fait reculer la mortalité par cancer du sein de 63 %.

ODLC 01

12, rue de la Grenouillère
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 45 30 30



Pas de papier bleu pour les impayés

Depuis 1987, année où elle a commencé à voler de ses propres ailes dans sa gestion locative, la SEMCODA en fait un principe : le seul moyen de traiter les impayés, c'est d'aller au contact des locataires en difficulté financière ou en rupture de société. Pas de papier bleu mais un dialogue qui porte ses fruits : le taux d'impayés est très faible ; ceux qu'on a aidés à sortir du pétrin remercient et les indécis s'exécutent.

Armand Balaguer,
le loup blanc de Rillieux

— Salut Jacky !
— Salut Armand.
Dès qu'il pointe le nez hors de l'agence de Rillieux, Armand est en terrain conquis. Connue comme le loup blanc ! Une perle, cet Armand : 15 ans de maison, un contact inné avec les locataires et un taux de notoriété digne d'un marchand pour cet homme chaleureux qui habite Rillieux depuis 1969. « Ici, je connais 60 % des gens. » Belle performance quand on sait que la SEMCODA gère une ville dans la ville : 1 151 logements, soit plus de 3 000 personnes. Armand se définit comme « un surveillant général » : il gère les employés d'immeuble, fait une partie des états des lieux, surveille la petite maintenance et s'occupe du pré-contentieux. C'est lui qui, alerté par le siège, va frapper à la porte de ceux qui ne paient plus. « Je trouve bien d'aller chez les gens. Comme ça, on peut s'expliquer ». Armand est devenu un expert : dès le premier contact avec les récalcitrants, il a jaugé et vu si son interlocuteur va passer la ligne jaune qui sépare la bonne de la mauvaise foi. La bonne foi ? « On n'a pas touché l'APL à cause du déménagement. » C'est bon pour cette fois. Armand a toute latitude pour faire confiance. Et la mauvaise ? « Je ne peux pas payer parce qu'on a changé la voiture. » Rien à faire : désormais, l'affaire va se traiter avec Bourg. Petit, costaud, avec sa barbe, sa sacoche et son gilet à boutons, Armand a un petit côté huis-sier. Surtout quand il ne sourit pas. Et il en joue un peu, parfois, quand il fait la tournée des impayés avec Jocelyne Mazuir venue tout spécialement du siège. Armand n'est pas un homme de loi. C'est un homme de cœur. « Un ami qui ne paie pas, c'est un client. Un client qui paie, c'est un ami. » Sévère mais juste. « Je sais être ferme même si je n'aime pas le mot répression. Pour moi, l'expulsion est un échec, y

compris pour ceux qui n'ont rien fait pour s'en sortir. » Sortir les autres du pétrin, les aider à surmonter leurs difficultés passagères ou chroniques. Certes, il y a les récidivistes, ceux qui ne sont jamais là mais qu'Armand finit un jour où l'autre par croiser dans l'escalier. Il y a aussi ceux qui plongent et qu'il faut, avec l'assistante sociale et le CCAS, maintenir la tête hors de l'eau. Des Armand, ça ne court pas les rues ni les terrains de foot qu'il a arpentés de longues années. Un peu sur le ton de la confiance, Armand confie qu'il aimerait bien changer de rôle, s'asseoir sur le banc de l'entraîneur pour former des jeunes à son métier, transmettre son expérience, son « feeling » comme il dit. Il aimerait bien aussi changer de quartier, « tourner sur d'autres parterres », histoire de voir si les gens changeront de regard sur lui, s'il changera de regard sur les gens. Pour voir si, quand il dira « Salut Marcel ! », on lui répondra « Salut Armand ! ». Tous les locataires de la SEMCODA ont le bonjour d'Armand. • A.G.



Jocelyne Mazuir : une question de principe

Au sein de la SEMCODA, le traitement des impayés répond à deux exigences : agir très en amont du problème et le régler au maximum sur le terrain. Depuis quinze ans, Jocelyne Mazuir, juriste de formation, partage cet objectif. Elle détecte les impayés et suit les dossiers en collaboration avec les agences qui sont de plus en plus amenées à traiter en direct avec les locataires.

Rillieux est l'exemple parfait de la relation siège-agence : Jocelyne Mazuir laisse Armand Balaguer traiter lui-même les cas les plus simples. Cette phase de pré-contentieux laisse l'initiative au terrain. Pour les cas plus lourds, Jocelyne Mazuir se rend chez le locataire, accompagnée d'une personne de l'agence locale. Pour directe qu'elle soit, la formule souffre d'un défaut : certains locataires ont une fâcheuse tendance à oublier le rendez-vous.

À terme, la SEMCODA voudrait généraliser l'exemple de Rillieux à toutes ses agences. Une bonne solution qui exige de trouver des jeunes qui « comme nous aiment le relationnel et acceptent de sortir des bureaux pour aller à la rencontre des locataires. » Sous des dehors timides, Jocelyne Mazuir cache une détermination souriante : « Nous ne lâchons jamais. Si nous lâchons, les impayés augmentent. » Et d'ajouter : « Ce n'est pas une question d'argent mais une question de principe. En étant ferme, nous aidons des gens en difficulté. Nous donnons l'exemple aux autres. En interne, nous montrons qu'une gestion sociale active et respectueuse des locataires peut s'accompagner de rigueur financière. » « Ça nous manquerait de ne plus aller chez les gens. » Sincère, la remarque est partagée par les collègues : depuis 15 ans qu'ils travaillent ensemble, ils ont fait en sorte que les impayés ne soient jamais passés au compte des pertes et des profits.

Un contentieux respectueux

Quand on lui a confié le service contentieux de la SEMCODA en 1987, Jean-Louis Cereize a posé ses conditions. Il dirige désormais un service de huit personnes qui s'appuient de plus en plus sur les agences. Mais la philosophie n'a pas changé. On peut la résumer ainsi :

- Chaque collaborateur a en charge un secteur qu'il suit de A jusqu'à Z avec mission de travailler avec et non contre le locataire.
- Pas de lettre verte ou bleue, impersonnelle et qui fait mauvais effet, pour informer le locataire de sa situation. Une lettre qu'il n'ouvre même pas. On préfère donc aller au contact : téléphonique d'abord, direct ensuite pour instaurer une relation « humaine ».
- Quand les difficultés sont sérieuses (divorce, perte d'emploi, surendettement, etc.), il est impératif de travailler avec les services sociaux (assistantes sociales, maires, CCAS, CAF, etc.). La situation du locataire en difficulté est traitée dans sa globalité et le plan d'apurement de la dette, élaboré à plusieurs, s'établit « sans appliquer d'intérêts de retard ».
- Il faut parfois savoir se faire respecter. Envoyer un commandement à payer qui sonne comme un coup de semonce. Sans jamais renoncer à concilier. « Je négocie à tout moment, y compris jusqu'au jour même de l'expulsion. »
- L'expulsion qui intervient en dernier ressort est la pire des solutions. Financièrement, socialement, elle coûte cher et est soumise à bien des autorisations. Il faut l'éviter à tout prix.
- Cette fermeté n'empêche pas que Jean-Louis Cereize et son équipe sont « brassés » par ces situations de détresse. « Je n'ai jamais entendu dire que nous avons été mal reçus par un locataire qui n'avait pas payé. Certes, parfois c'est un peu rugueux... »
- Cette philosophie correspond à une éthique : « Il m'arrive d'engueuler les gens mais je refuse qu'on les juge. Nous ne sommes pas là pour ça. À la SEMCODA, on préfère louer des logements plutôt que de les remplir. »
- Et les irréductibles ? Ceux qui traitent leur logement comme des kleenex, qui cassent tout et partent sans laisser d'adresse : avec eux aussi, la SEMCODA ne renonce pas puisqu'elle les fait rechercher par une société spécialisée.

📍 Du Népal à l'Équateur



Engagés dans un projet intitulé « Des routes de la soie à la route de soi, carnet de bord », une dizaine d'élèves du lycée du Bugey, à Belley, préparaient activement (de l'autofinancement du budget jusqu'à la création d'un site internet) un séjour au Népal, prévu en avril 2002. Annulé en raison de la guérilla qui sévissait alors dans le pays, le voyage a changé de date... et de destination :

les 10 lycéens, accompagnés de 5 adultes, sont allés en Équateur, durant les congés de la Toussaint. « Les thèmes travaillés depuis le début – la rencontre d'une culture différente, pour une meilleure connaissance de soi et des autres, le partage d'une expérience humanitaire – ont été réinvestis » explique Franck Chollat-Namy, conseiller principal d'éducation. L'expérience s'est prolongée par l'organisation d'une rencontre publique, avec conférence, projection vidéo et expo photos.

📅 « Calendrier de stages » 2002/2003

Plus de 5000 entreprises, de toute taille et secteur d'activité, reçoivent à l'automne un « calendrier des stages » répertoriant les périodes de formation en entreprise devant être effectuées par les élèves des 23 lycées professionnels et techniques, publics et privés, de l'Ain. Menée à l'initiative de l'Académie de Lyon, avec le soutien du Conseil régional et de la Chambre de commerce et d'industrie, l'action a pour but d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de stages. « Les professionnels connaissent ainsi les dates dès la rentrée, souligne Roland Guilley, proviseur du LP d'Ambérieu et coordonnateur départemental de l'action. De nombreuses entreprises peuvent accueillir des stagiaires à la fois dans leurs services techniques et administratifs ».



Auparavant décliné en 3 secteurs géographiques, le document est, cette année, unique pour tout le département. Il peut aussi être consulté sur internet. www.stage-lycee-entreprise.ac-lyon.fr
Tél. 04 74 38 01 99 (Roland Guilley)

👥 Club des jeunes chercheurs d'emploi

L'ANPE propose aux primo-demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, qualifiés, un outil convivial d'aide à la recherche d'emploi : un « club » hebdomadaire les réunissant (chaque club comptant environ une dizaine de personnes), afin de partager ensemble idées et expériences.

Quatre clubs de jeunes chercheurs d'emploi (ou « jeunes diplômés ») fonctionnent dans l'Ain : à Bourg, Trévoux/Villefranche (tous deux co-animés par l'IFPA, Institut de formation et de promotion des adultes), Oyonnax (co-animé par l'organisme de formation Perspectives cadres) et Ambérieu.

Secrétaire polyvalente, assistant commercial, contrôleur de gestion, technicien de laboratoire, logisticien, développeur, ingénieur, animatrice de jeunes enfants... Les emplois recherchés sont divers. Mais l'action repose sur une même base : la dynamique de groupe et l'entraide.

📍 Points information jeunesse : rendez-vous aux sept coins de l'Ain...

Le nombre de Points information jeunesse, lieux ressources riches d'infos diverses (enseignement, formation, emploi, vie pratique, loisirs, vacances, sport, santé, étranger...) pour les 16/25 ans *, est en extension dans l'Ain. 3 PIJ existaient en 2002 (à Trévoux, Bellegarde et Divonne), ils seront bientôt 7.

📍 Côté Plastics Vallée

À Bellignat, le centre social Jacques Prévert a ouvert un PIJ – le seul de la Plastic Vallée – et un espace multimédia. Équipé de 5 ordinateurs, le « Cyb » permet de s'initier à l'informatique, de disposer d'une adresse mail...

Tél. 04 74 73 41 07

📍 Entre Bresse et Dombes

À Châtillon-sur-Chalaronne, un PIJ et un Point cyber seront prochainement installés dans la Maison de l'enfance et de la jeunesse. « Châtillon est une petite ville, mais avec les problèmes des grandes ! Elle attire les jeunes mais n'a pas de centre social, de MJC... », souligne Michel Davoust, animateur. Le PIJ sera un outil pour aider les jeunes à grandir ».

Tél. 04 74 55 30 90

📍 Bassin bellegardien

À l'initiative de la ville, un PIJ ouvrira en 2003 à Bellegarde. « Ce sera un PIJ élargi, souligne Rida Bouleghlimat, agent de développement « projet de citoyenneté ». Il aura bien sûr un côté documentation, sur 9 thèmes, plus un côté multimédia, avec l'accès internet pour la recherche d'informations.

Et aussi, ce qui est nouveau, un côté coordination, c'est-à-dire un espace où les jeunes pourront être reçus, débattre des sujets qui les intéressent, prendre contact avec des professionnels de la santé... Ce sera un espace d'expression ». Animé par trois personnes, il sera implanté à la mairie et ouvert du lundi au samedi.

Tél. 04 50 48 69 55

📍 Un bureau départemental à Bourg

À l'initiative d'ALFA3A, un BIJ (Bureau information jeunesse) sera créé à Bourg-en-Bresse, au centre-ville, au côté de la MIFE (Maison de l'information sur l'emploi et la formation), au 8-10, boulevard de Brou. Équipé d'un Point cyber, il sera ouvert à tous les jeunes, du lundi au samedi. Au-delà de l'accueil de proximité, le BIJ, cofinancé par la Ville, le Conseil général et Jeunesse et sports, a vocation départementale : il aura notamment pour mission de mener des actions décentralisées (opération Jobs d'été, animations info dans les collèges...).

Tél. 04 74 24 69 49

* Les Centres, bureaux et points Information jeunesse sont cofinancés par le ministère de la Jeunesse et des sports.



Hervé MICHON

Ingénieur en rollers

« La pratique du roller a sûrement été un critère sur mon CV lorsque l'entreprise m'a embauché comme stagiaire » souligne Hervé Michon. Ce

Jassanais de 22 ans ne se

destine pas à une carrière de sportif mais d'ingénieur.

Sur le terrain, il se consacre, depuis l'âge de 3 ans, à la gymnastique. « C'est une école de rigueur, d'exigence ». Pratiquant, compétiteur, il aime aussi transmettre son savoir : il est entraîneur au sein du club de la Jeune garde de Villefranche, juge et, depuis la rentrée 2002, formateur de juges. Depuis six ans, il se consacre aussi au roller, « pour les sensations acrobatiques, le côté liberté ». Là aussi, il aide les plus jeunes : il est cofondateur et vice-président d'une association qui a pour but de faciliter la pratique du skate et du roller (et la création d'un skate-parc) à Villefranche.

Bienvenue au club

Côté métier, il aime la technique : après un parcours classique (bac S, IUT Génie mécanique et productique), il a choisi de poursuivre via une formation par alternance, à l'ITII (Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie), une des rares écoles en France propo-

sant cette formule à ce niveau d'études. De 1999 à août 2002, il a partagé son temps entre cours théoriques et stage pratique... au sein d'une entreprise spécialisée dans la conception et fabrication de rampes et modules de skates-parcs. Le cursus comprenant un stage de fin d'études (de 2 mois minimum) dans une entreprise à l'étranger, Hervé a opté, là aussi, pour un pays rarement choisi : la Roumanie. « J'ai découvert une autre culture industrielle. C'était une bonne expérience. Les gens étaient plus qu'accueillants ! ».

Afin de faciliter son entrée dans le monde du travail, l'ingénieur, diplômé depuis septembre, a rejoint le club de jeunes chercheurs d'emploi de Trévoux, proposé par l'ANPE et co-animé par l'antenne de Villefranche de l'IFPA Rhône-Alpes. « J'avoue qu'au début, je n'en voyais pas bien l'utilité, je m'étais dit que j'irais juste une fois ». Au terme des 3 mois – renouvelables une fois – du contrat, Hervé est prêt à en signer un second. « C'est vraiment motivant. On se retrouve entre jeunes, deux fois par semaine. On s'aide pour les lettres de motivation. Claire, l'animatrice, nous pousse à démarcher les entreprises, pas simplement en cherchant pour soi mais pour nous tous. J'ai proposé de créer un site internet du club ».

Le club n'a, bien sûr, pas vocation à fidéliser ses adhérents. Hervé le quittera dès qu'il aura trouvé un poste, dans la région ou ailleurs. « Il existe relativement peu d'offres de postes d'ingénieurs ». Sur les agrès, Hervé est persévérant. En roller, il est prêt à ouvrir toutes les pistes. Côté emploi aussi... ● A.P.

Florence GAUTREAU

Le vêtement dans la peau

Florence Gautreau a « le vêtement dans la peau » : « Déjà à 7 ans, je dessinais des figurines ». Aussi, c'est tout naturellement qu'après un bac Arts appliqués, elle s'est orientée vers un BTS Stylisme de mode. Puis, après une pause d'un an « pour voyager et faire le point », elle a préparé un DU Création textile habillement, en alternance, avec pour terrain de stage une bonneterie industrielle roannaise.

Entrée sur le marché du travail en septembre dernier, Florence a alors présenté quelques modèles à Sandra Dury, fondatrice à Bourg-en-Bresse d'un « Espace créateurs stylistes » ouvert aux jeunes se lançant dans la profession. L'expérience a été positive : « C'est un lieu qui permet de mettre en œuvre un projet de A à Z, de s'affirmer, de prendre confiance en soi ». Les lignes souples et les tons nature de la première collection (vêtements et accessoires) cosignée par Florence et son amie Céline ont séduit Sandra. Quelques pièces figureront au défilé public prévu par l'Espace en février, qui réunira « 7 créatrices, 7 styles différents ». Ce premier coup de pouce aidant, Florence poursuit sa recherche d'un emploi « dans une entreprise non industrielle, plutôt tournée vers le commerce équitable et le respect de l'environnement ». Elle envisage aussi de repartir plusieurs mois au Laos « pour une étude très pointue sur les habitudes vestimentaires des tribus montagnardes ». Source d'inspiration d'une seconde collection ? ● A.P.





🕒 Pour le don d'organes



Née en novembre, la JAC (Jacqueline Association du cœur) informe et sensibilise au don d'organes. « Trop de personnes doivent attendre une greffe durant des années. Les familles ne savent pas où trouver une aide. C'est un problème méconnu, qui ne doit pas rester anodin ! » souligne son fondateur, François Vuillat. Outre l'organisation de réunions publiques d'information (en lien avec France ADOT), l'association vise trois objectifs : réaliser une banque d'informations accessible à tous, apporter un soutien moral aux malades greffés ou en attente de greffe et à leurs familles, fournir une aide financière aux malades greffés dépendants.

1, chemin des Monts d'Ain
01130 Nantua
Tél. 04 74 75 14 82
fjn@infonie.fr

📢 Spécial communication

Créée en août, ASCOM a pour but d'aider les associations à communiquer leurs événements et chercher des sponsors. « Dans l'Ain, les associations ont la chance d'avoir la maison de la vie associative, pour les aider côté logistique, note Marie-Laure Gillet. Dans le même esprit, ASCOM fonctionnera comme une banque associative, pour la communication ». Dès février, un journal gratuit, annonçant l'ensemble des manifestations associatives (sur un secteur couvrant une partie de l'Ain, du Rhône et de la Saône-et-Loire), sera diffusé tous les 2 mois, à plus de 55 000 exemplaires. Les associations membres pourront y diffuser gratuitement leurs infos. À charge pour ASCOM de « démarcher l'ensemble des annonceurs du secteur marchand ».

710, route des Baisses – 01570 Feillens
Tél. 03 85 20 52 71 – ouquandquoi@wanadoo.fr

🛑 Anti-racket

À Feillens, fin 2001, suite au suicide d'un collégien de 15 ans victime de racket, des mères de familles se sont mobilisées pour créer une association visant à informer, sensibiliser, écouter les parents, enfants et adolescents, afin de prévenir la violence et orienter les victimes. Créée en octobre 2002, « Protégeons la jeunesse de la violence » organisera des réunions dans les établissements scolaires, en collaboration avec la BPDJ (Brigade de prévention de la délinquance juvénile) et les associations de parents d'élèves.

Chez Marcelle Ryon
35, chemin Sous Chary
01570 Feillens
Tél. 06 76 21 69 34
projv01@aol.com

🕒 Malvoyance

L'association Lumière au cœur a pour but d'organiser des rencontres de personnes malvoyantes et non-voyantes, pour des échanges, discussions et activités de loisirs. Afin de mieux faire connaître le problème de la malvoyance, elle propose des interventions dans les écoles, collèges, lycées, associations...

3, rue du Grand Sillon
01340 Montrevél
Tél. 04 74 30 87 47
(Marie-Thérèse Morel)

🕒 Anim'âge d'or

Créée en août, l'association L'Instant présent - Anim'âge d'or propose des animations à destination des personnes âgées, adultes et enfants handicapés, en établissements spécialisés et à domicile.

17, Le Clos du Rafour
01150 Leyment
Tél. 06 87 46 88 24
(Catherine Palazzolo)

🕒 Spécial état des lieux

La Confédération syndicale des familles propose depuis octobre un nouveau service à l'attention des locataires, sur l'agglomération burgienne et le bassin d'Oyonnax : l'accompagnement à l'état des lieux.

Tél. 04 74 32 11 54

🕒 Collectif citoyen

Constitué en association depuis juin, le Collectif citoyen de la Plaine de l'Ain mène des actions d'information pour la défense des droits de l'homme et contre le racisme et les intégrismes.

Chez Katia Philippe
La Gare 01150 Villebois
Tél. 04 74 37 60 95



📌 À la une du CVPA

🕒 Écrivains publics



Depuis le printemps, l'antenne d'Oyonnax du CVPA (Centre de volontariat des pays de l'Ain) propose un service d'écrivains publics, le mardi, de 9 à 12 h, au centre social CAF. Des écrivains publics bénévoles sont également présents dans les antennes de Montluel (le samedi matin, à la mairie annexe) et Ambérieu-en-Bugey (le mardi matin, à la maison de quartier).

Tél. 04 74 81 70 97 (Oyonnax)
04 72 25 46 12 (Montluel)
04 74 38 49 84 (Ambérieu)

🕒 Cyber-bénévolat

Au-delà de la « bourse du volontariat » consultable sur son propre site internet (www.benevolat01.org), le CVPA met en lien des bénévoles et associations (et ONG) de tous départements et pays, notamment pour des missions et chantiers en Afrique, via le site www.solidarinet.asso.fr.

Ouverte à tout bénévole, la plateforme internet, créée à Bourg à l'automne, permet de s'initier à l'informatique. Des formations décentralisées peuvent également être organisées, à la demande. Une première est en projet sur le canton de Coligny.

Tél. 04 74 45 38 36

🕒 Ain Aide et Service



Depuis août, les quatre associations locales Ain Aide et Service (secteurs de Bourg, Bresse-Revermont, Dombes et Belley), auparavant reliées en une fédération, ne forment plus qu'une seule association départementale. Association mandataire d'aide aux personnes âgées, malades ou handicapées, pour le maintien à domicile, AAS est conventionnée par la MSA et le Conseil général, pour l'APA.

5, rue Brillat-Savarin
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 42 52
aas.bourg@wanadoo.fr



Les CAT et Ateliers protégés de l'ADAPEI

Atelier Protégé "LA TUILERIE"

Contact commercial : Mme Corinne FERRIEUX

**TRAVAUX DE
SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELS**

5, rue de Tuilerie - 01106 ARBENT-MARCHON
Tél. 04 74 77 97 07 - Fax 04 74 77 98 82



Atelier protégé agréé.
Géré par l'ADAPEI

Entretien de tous types de locaux ♦

Entretien de parties communes d'immeubles ♦

Remise en état après travaux ♦

Shampooing moquettes ♦

Traitement de sols ♦

Déblaiement de caves et greniers ♦

Evacuation destruction de
documents confidentiels/archives ♦

Tél. 04 74 30 65 88 - Fax 04 74 25 83 48
1650, route de Bourg - 01250 VILLEREVERSURE

LES ATELIERS DE NIERME



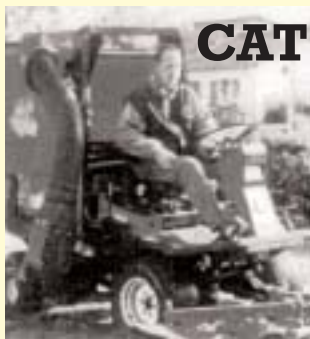
Centre d'Aide par le Travail

2, rue Françoise Dolto - BP 5012 - 01105 OYONNAX

Tél. 04 74 73 23 20 - Fax 04 74 73 23 30

Contact commercial : Corinne FERRIEUX

**Travaux de sous-traitance industriels
Travaux d'imprimerie pour industriels,
associations, particuliers**



CAT LES TEPPEES

CERTIFIÉ ISO 9001

01851 MARBOZ

Entretien - Taille

Débroussaillage

Fleurissement de

vos ESPACES VERTS

Contact :

04 74 51 01 75



Centre de Vie Rural

ADAPEI BP 21

01370 TREFFORT CUISIAT

Tél. 04 74 42 10 56

Plantes de l'agriculture biologique

Infusions, épices, vanille...

Dérivés de plantes naturelles

Bonbons, savons...

Vente directe

au public

et par correspondance



MAISON DES PAYS DE L'AIN

Restauration régionale - Traiteur

Repas de famille, repas d'affaires,

séminaires, mariages, groupes,

banquets jusqu'à 350 couverts

2 salles restaurant (100 et 400 m²)

2 salles de réunion équipées

Traiteur, plats cuisinés à emporter

**Boutique
de produits
régionaux**

Direct.

04 74 25 89 02

Tél. 04 74 25 89 00 - Fax 04 74 25 89 04

CAT PENNESSUY A.P. BROU

BP 1125 - 61, rue des Prés de Brou - 01010 BOURG CEDEX

CONDITIONNEMENT (certification ISO 9002)

MONTAGE ELECTRO-MECANIQUE (certification ISO 9002)

MISE SOUS PLI

MECANIQUE GENERALE

MENUISERIE

MONTAGES DIVERS

VOTRE PARTENAIRE

EN SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

CONTACTER

NOTRE SERVICE TECHNIQUE

AU

04 74 22 20 19

Fax 04 74 23 27 36